



2002

Rapport annuel





Edito du président

L'assemblée générale du CNOSF est un moment important et fédérateur de la vie du mouvement sportif français. Celle-ci permet un retour sur les actions menées et une

présentation des projets à venir.

La politique qui s'en dégage donne tout son sens à l'engagement de l'institution, et de ses dirigeants.

Cette nouvelle présentation du rapport d'activités doit permettre à chacun d'avoir une meilleure perception de nos rôles et missions, ainsi qu'une bonne lisibilité des nombreux événements qui rythment notre quotidien.

A terme, il doit représenter une opportunité de présenter un projet politique, autour de notre mission d'intérêt général.

Bien amicalement,

Henri Sérandour

Président du CNOSF

Membre du CIO

Sommaire

Rapport d'activités

1. Le C.N.O.S.F, représentant
du mouvement sportif **07**

2. Jeux Olympiques
et sport de haut niveau **12**

3. Développement
des activités sportives **16**

4. Valorisation
des ressources humaines **20**

5. Suivi médical
et accompagnement social **24**

6. Marketing
et communication **29**

7. Service juridique **34**

8. Conciliation **35**

9. CoSMoS **37**

10. Conseil national
des C.R.O.S. et des C.D.O.S. **39**

11. Académie nationale
Olympique **41**

Finances

1. Rapport de gestion **42**

2. Bilan **44**

3. Compte
de résultat **46**

4. Proposition
de budget 2003 **47**

5. Rapport
du commissaire aux comptes **49**

I - Le rapport d'activités

Présentation des actions menées par le C.N.O.S.F. au cours de l'année 2002 :



Henri SERANDOUR
et Jacques ROGGE, le président du CIO

1) Le C.N.O.S.F. représentant du mouvement sportif

Le Comité National Olympique et Sportif Français est le représentant du mouvement sportif français. Il est à ce titre amené à jouer un rôle prépondérant dans la représentation du mouvement sportif auprès des pouvoirs publics pour la promotion et le développement du sport. Il assure également un rôle de représentation de la France dans le cadre des relations internationales avec les différents acteurs, politiques comme sportifs, avec lesquels il est conduit à échanger.

Cette large mission l'a amené à constituer un Comité de déontologie, destiné à jouer un rôle de régulateur dans le paysage sportif et à élaborer une charte de référence.

Relations extérieures

Le C.N.O.S.F. a participé de manière régulière aux différents travaux nécessités par son implication en qualité de représentant du mouvement sportif français, dans les différentes institutions, associations ou commissions nationales dont il est membre de droit ou associé.

Les échanges fréquents avec le Ministère des sports et ses services, mais également avec de nombreuses organisations gouvernementales sur l'ensemble des sujets se rapportant à l'organisation et à la régulation des activités physiques et sportives ont permis d'accompagner les évolutions souhaitées dans le meilleur esprit de concertation possible.

Le temps fort de l'année 2002 a incontestablement été marqué par les Etats Généraux du Sport Français dont la tenue avait été souhaitée par le Président de la République.

Les Etats Généraux du sport qui ont rencontré le succès espéré grâce à une forte implication des instances représentatives du mouvement sportif, tant à l'occasion des réunions en régions que lors des travaux des groupes nationaux, ont permis de formuler les propositions qui s'imposent à l'évolution du sport en France.

L'activité suscitée par cet événement a mobilisé les ressources humaines du C.N.O.S.F., co-organisateur avec le Ministère des sports, grâce auquel les conclusions des travaux ont pu être diffusées dans des délais très brefs à la satisfaction de tous les participants.

Relations internationales

La participation du C.N.O.S.F. dans le domaine des relations internationales, mondiales ou européennes, au-delà des traditionnelles sessions du C.I.O., de l'Assemblée générale de l'A.C.N.O. ou des échanges avec de très nombreux C.N.O. des différents continents a été particulièrement riche. L'implication du C.N.O.S.F. dans ces échanges traduit le besoin d'une coopération avec de très nombreuses représentations de pays pour lesquels le mouvement sportif français par sa tradition et ses initiatives a un rôle important à jouer.

Les activités des membres français du C.I.O. ont permis de rencontrer les nombreux dirigeants du mouvement olympique à l'occasion notamment des jeux asiatiques. Les organisations internationales en France ont également mis en valeur le dynamisme des fédérations françaises dont les compétences et les qualités d'accueil sont toujours très appréciées.

Un certain nombre de grands rendez-vous, telle la conférence mondiale de l'A.M.A., en mars 2002 à Copenhague, ont tenu toutes leurs promesses et permis d'avancer significativement dans la voie de la lutte contre le dopage.

Affaires Européennes

Convention européenne

Le C.N.O.S.F. a rédigé en juillet 2002 une contribution sur la place du sport dans le futur traité européen dans le cadre des travaux de la Convention européenne sur l'avenir de l'Europe. Il a pris des initiatives relayées par les mouvements sportifs européen et international.

Le président
Jacques CHIRAC,
Henri SERANDOUR
et Jean-François
LAMOUR



Afin d'appuyer cette contribution, le Président du C.N.O.S.F. a rencontré plusieurs membres français de la Convention (MM. MOSCOVICI et LEQUILLER) qui ont assuré le mouvement sportif de leur soutien (ils ont d'ailleurs évoqué le sport au cours d'une intervention en séance plénière de la Convention).

Ces actions ont été menées conjointement avec le Ministère des sports, qui a également déposé un projet d'article sur le sport.

La Convention a finalement retenu le sport dans sa proposition concernant les compétences de l'Union européenne, au sein de la liste des domaines d'appui (compétences de l'Union pour mener des actions pour coordonner, compléter ou appuyer l'action des Etats membres sans pour autant remplacer leur compétence dans ces domaines).

La dernière étape est maintenant de faire entrer le sport dans la partie du traité consacrée aux politiques de l'Union européenne, afin de sauvegarder ses spécificités.

Année européenne de l'éducation par le sport 2004

La C.N.O.S.F. a participé à un projet européen de promotion des valeurs olympiques dans les écoles en 2001-2002. L'objectif était aussi d'évaluer les possibilités d'extension de l'action aux 15 États membres pendant l'Année européenne de l'éducation par le sport en 2004.

Le projet a été officiellement clôturé en octobre 2002 à l'occasion d'une conférence présidée par la Commissaire en charge de l'éducation et de la culture, M^{me} REDDING, et le Président des Comités Olympiques européens, M. PESCANTE.

Une cellule de veille a été mise en place au bureau de liaison du sport concernant la mise en œuvre pour 2004 de l'Année européenne de l'éducation par le sport, qui sera administrée en France par le Ministère de l'éducation nationale.

Information du mouvement sportif français sur la législation européenne

Des séminaires de formations ont été mis en place tout au

long de l'année 2002 dans le cadre des interrégions, ayant pour thème le sport et l'Union européenne (information générale sur l'Union européenne, les institutions, les programmes de subvention ouverts au sport, le guide du candidat).

Brochures

Plusieurs brochures d'information ont été réalisées, concernant :

- les programmes européens de subvention applicables au sport,
- les incidences juridiques du droit communautaire sur le sport,
- le guide du candidat sportif aux programmes européens.

Elles sont téléchargeables sur notre site Internet :

www.franceolympique.com

Mission O.F.A.J. (Office franco-allemand pour la Jeunesse)

En 40 ans, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse est devenu, tant sur un plan international que national une référence en Europe. Il constitue un élément fort et dynamique des relations franco-allemandes, il a acquis une grande notoriété notamment en raison de la bonne coopération avec les partenaires.

En 2002, le C.N.O.S.F. a organisé conjointement avec la Deutsche Sportjugend (D.S.J.) de nombreuses et diverses actions.

De nouveaux échanges se sont développés entre différentes régions françaises (C.R.O.S. Picardie, C.R.O.S. Franche-Comté, Réunion) et allemandes. L'appel à projets "40 ans - 40 projets" a permis de toucher de nouvelles associations (C.R.O.S. Midi-Pyrénées, Union nationale des clubs universitaires, F.F. des Sports automobiles).

Une session franco-allemande de sensibilisation à la lutte contre le dopage s'est déroulée à Albertville avec une cinquantaine de jeunes espoirs français et allemands. Jean-Luc CRETIER et Sylvain GUILLAUME ont répondu à cette occasion aux questions et attentes des participants et ont permis de faire le lien avec le sport au plus haut niveau.



La réunion annuelle des fédérations sportives a eu lieu à Erfurt, avec notamment une intervention remarquable sur le thème " le sport et le système immunitaire".

La réunion annuelle des formateurs s'est déroulée à Strasbourg. Elle a été l'occasion de faire le point des différentes actions et de proposer différentes pistes de développement.

A l'aube de son 40^{ème} anniversaire, l'O.F.A.J. a permis à une trentaine de fédérations olympiques et nationales de mettre en place des stages d'entraînement en commun et à deux cents clubs de partir en Allemagne.

Différentes réunions ont permis d'évaluer les actions mises en œuvre et de dégager des pistes de développement notamment à partir d'une enquête réalisée auprès des clubs sportifs. Il en ressort une communication à améliorer sur l'existence même de l'O.F.A.J. et une adaptation à réaliser des programmes et des formules de voyage.

Des problèmes d'ordre législatif ont été rencontrés pour l'organisation des cours de langue binationaux avec activités sportives (15-17 ans). En plus des professeurs de langue, la présence d'un titulaire d'un B.A.F.D. est obligatoire, cette activité entrant dans le cadre de la réglementation des centres de vacances.

Comité International des Jeux Méditerranéens

Le C.N.O.S.F. participe activement au C.I.J.M. avec les membres français du C.I.O. en activité : MM. DRUT, KILLY et SERANDOUR.

Le président français du C.I.J.M., Claude COLLARD, élu jusqu'en 2005, s'appuie sur les services du C.N.O.S.F. pour mener à bien certaines tâches. Ainsi a été mise en place une commission d'évaluation, chargée de rédiger un rapport sur les candidatures des trois villes de Patras (Grèce), Pescara (Italie) et Rijeka (Croatie) à l'organisation des Jeux Méditerranéens de 2009. Ce rapport permettra aux C.N.O. membres du C.I.J.M. de se déterminer lors de l'élection d'octobre 2003. La commission élabore ce document dont le C.N.O.S.F. assurera la réalisation.

De façon permanente, le C.N.O.S.F. participe aux travaux du C.I.J.M. par l'intermédiaire des représentants français qui œuvrent au sein des commissions notamment technique et médicale.

Le Comité de déontologie

Le Comité de déontologie, dont la création est prévue à l'article 15 des nouveaux statuts du C.N.O.S.F. adoptés par l'Assemblée générale de 2000, s'est mis en place, par anticipation, le 25 juin 2002, sur le fondement de l'article 13 du règlement intérieur du C.N.O.S.F.

Il est composé de neuf membres, dont son Président, désigné pour 6 ans (et ni révocables, ni renouvelables), par le Conseil d'administration sur proposition du Président du C.N.O.S.F., et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale du 15 mai 2002 :

- 3 personnalités ayant compétence dans le domaine juridique ; à ce titre y figurent François ALAPHILIPPE, Wladimir ANDREFF, et Eric BOURNAZEL,
- 3 personnalités ayant compétence dans les domaines scientifique, médical ou technique ; à ce titre y figurent Daniel COSTANTINI, Jo MASO, et Maurice VRILLAC,
- 3 personnalités reconnues pour leur expérience ou leur rayonnement dans le domaine du sport ; à ce titre y figurent Valérie BARLOIS-LEROUX, Michel JAZY et Jean-Marc MICHEL.

Conformément au principe prévu par l'article 15 des nouveaux statuts, et pour permettre le renouvellement par tiers tous les 2 ans, il y a eu lieu à un tirage au sort par catégories en conséquence duquel le mandat de Eric BOURNAZEL, Daniel COSTANTINI et Valérie BARLOIS-LEROUX prendra fin au bout de deux années (et sera renouvelable) ; celui de Wladimir ANDREFF, Maurice VRILLAC et Michel JAZY prendra fin au bout de quatre ans et ne sera pas renouvelable.

Le Comité de déontologie est compétent :

- pour résoudre les difficultés soulevées par l'interprétation ou

l'application des statuts ou du règlement intérieur du C.N.O.S.F. ;

- pour proposer des solutions aux différends qui pourraient surgir entre fédérations et groupements nationaux membres du C.N.O.S.F. ;
- pour connaître des cas prévus aux articles 4-III (radiation d'un membre), 11-III (mesures disciplinaires applicables aux personnes physiques ou morales relevant de l'autorité du C.N.O.S.F) et 17-II (retrait de la reconnaissance accordée à un C.R.O.S. ou un C.D.O.S.) ;
- pour donner un avis ou formuler des propositions sur toute question intéressant la déontologie du sport.

Difficultés soulevées par l'interprétation ou l'application des statuts ou du règlement intérieur du C.N.O.S.F.

Dans ce cadre, le Comité de déontologie, suite à l'approbation le 13 mars 2003 des nouveaux statuts du C.N.O.S.F par le Conseil d'Etat, a été consulté par le Président du C.N.O.S.F sur deux questions :

- la nécessité de procéder immédiatement à la « régularisation » de l'organisation du C.N.O.S.F pour la rendre conforme aux nouveaux statuts : le Comité de déontologie a préconisé, sur la base du respect du contrat associatif tel qu'il se présentait lors des élections de 2001, de ne pas remettre en cause l'organisation actuelle des instances dirigeantes du C.N.O.S.F jusqu'à la prochaine assemblée générale électorale (en 2005). Par contre, il a considéré que devaient être considérées comme immédiatement applicables les nouvelles dispositions réglant la composition, la convocation et la tenue des assemblées générales, ainsi que la puissance votative de chacun de ses membres ;
- la modification du règlement intérieur du C.N.O.S.F : le Comité de déontologie a estimé que, dès lors que les nouveaux statuts avaient été approuvés par l'autorité administrative, il conviendrait de procéder au plus vite à la modification du règlement intérieur ; à défaut, l'actuel règlement intérieur restera applicable mais dans ses seules dispositions compatibles avec celles des statuts nouveaux.

Avis ou proposition sur toute question intéressant la déontologie du sport

Dans ce cadre, le Comité de déontologie a été saisi par le Président du C.N.O.S.F sur deux questions :

- les agents de joueurs : le Comité de déontologie a fait trois recommandations :
 - > tendre à mettre en place une sorte d'organisation professionnelle inter-fédérations qui pourrait prononcer et faire appliquer des sanctions en cas de manquement à la déontologie de la profession ;
 - > viser à établir un tronc commun dans le concours de recrutement, ce qui pourrait aider les fédérations concernées à appliquer plus facilement la loi et le décret ;
 - > insister sur les aspects déontologiques de la profession dans les programmes de formation initiale et de formation continue.
- les disciplines connexes : cette notion ne faisant l'objet d'aucune définition légale ou réglementaire, ce qui pose problème avec l'émergence de pratiques sportives nouvelles qui se trouvent au carrefour d'autres disciplines sportives pour lesquelles plusieurs fédérations ont déjà reçu délégation, le Président du C.N.O.S.F a saisi le Comité de déontologie pour lui demander de proposer des critères objectifs permettant au C.N.O.S.F de donner des avis cohérents. Le Comité de déontologie a proposé que l'on tienne compte des facteurs suivants pour examiner le rattachement à une fédération d'une discipline connexe au(x) sport(s) compris dans son objet social :
 - > tout d'abord, l'aspect technique ;
 - > ensuite, l'assise institutionnelle et les possibilités d'accueil de la (ou des) fédération(s) revendiquant l'intégration de la nouvelle discipline ;
 - > puis l'aspect économique afin d'éviter que la nouvelle discipline ne soit récupérée par des organisateurs privés ou des équipementiers ;
 - > enfin, l'exemple de ce qui se fait à l'étranger.

www.franceolympique.com



Autres points abordés

- Le Comité de déontologie s'est doté d'un règlement intérieur fixant son mode de fonctionnement.
- Enfin, le Comité de déontologie travaille actuellement à l'élaboration d'une Charte de déontologie dont l'architecture a été arrêtée.

L'information

Les relations du C.N.O.S.F. et de son Président avec les médias français et internationaux, ont été particulièrement nombreuses et régulières en 2002 notamment avec la tenue des Jeux olympiques de Salt Lake City.

Le dernier exercice a été aussi marqué par le développement du site Internet officiel du C.N.O.S.F.
www.franceolympique.com

Avec la collaboration technique d'un prestataire extérieur, le site a connu une nouvelle étape dans sa progression, à la fois dans le contenu et dans la forme, à l'occasion de la tenue des J.O. d'hiver dans la capitale de l'Utah.

Parallèlement, treize numéros de *La Lettre du C.N.O.S.F.*, qui remplace désormais sur Internet l'ancien *C.N.O.S.F. Actualités*, ont été publiés en 2002. Cette Lettre, dont la version imprimée compte plusieurs dizaines de pages, reprend les principales informations institutionnelles mises en ligne sur le site, en les développant parfois dans de véritables dossiers. Elle est envoyée à près de 3000 abonnés.

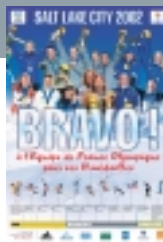
Sous la responsabilité du C.N.O.S.F., en collaboration étroite avec le Conseil national des C.R.O.S. et des C.D.O.S., le projet de mise en ligne de sites Internet pour tous les C.R.O.S. et C.D.O.S., ainsi que d'un réseau extranet a vu le jour.

Enfin, cinq numéros de France JO, le magazine de l'équipe de France Olympique, ont été publiés avec en point d'orgue deux numéros spéciaux consacrés à la présentation et au bilan des Jeux Olympiques et paralympiques de Salt Lake City.

La synergie entre le site franceolympique.com et France JO a permis la mutualisation des moyens nécessaires à la réalisation de ces deux médias, sur le plan du contenu rédactionnel et photographique.

I - Le rapport d'activités

Présentation des actions menées par le C.N.O.S.F. au cours de l'année 2002 :



Médaillés SLC

2) La mission olympique et sport de haut niveau

La mission des Jeux Olympiques et du haut niveau, dont Michel VIAL est le Vice-président délégué, travaille plus particulièrement en relation avec les fédérations olympiques, la Préparation olympique, les différents services du Ministère des sports et les comités d'organisation des Jeux Olympiques. Elle assure le suivi administratif du collège des fédérations olympiques, du collège des fédérations nationales sportives et de la Commission des athlètes de haut niveau. Pour des raisons conjoncturelles, elle a été amenée à s'investir de manière particulièrement importante dans l'organisation du Festival olympique de la jeunesse européenne (F.O.J.E.) qui est programmé à Paris en juillet prochain.

J.O. de SALT LAKE CITY

L'organisation du séjour de la délégation sportive a été conçue en fonction des principes imposés par le Comité d'organisation (S.L.O.C.) et adaptée en fonction des enseignements tirés des missions de reconnaissance.

Différentes missions avaient rythmé la période préparatoire aux Jeux Olympiques et permis de prendre toutes les dispositions nécessaires à une parfaite organisation grâce à une bonne connaissance de l'environnement des Jeux.

Plusieurs réunions ont, en outre, été organisées en France avec les représentants des deux fédérations, du Ministère de la jeunesse et des sports, de la Préparation Olympique, de manière à définir, en étroite concertation, les effectifs de la délégation, et finaliser le dispositif général (qu'il s'agisse des hébergements hors village ou de la location de matériel).

La composition de la délégation a officiellement été arrêtée à l'issue de la C.N.S.H.N. du 17 janvier 2002 :

Nombre d'athlètes : 118 dont 28 femmes et 90 hommes,
61 pour la FFS dont 21 femmes et 40 hommes,
57 pour la FFSG dont 7 femmes et 50 hommes.

Nombres de cadres : 93 techniques et 24 médicaux.

Staff : 12 personnes

Soit un total de 235 personnes dont 42 femmes et 193 hommes.

Deux stages « préolympiques », appréciés par les sélectionnables olympiques et leurs cadres, ont été organisés, l'un à Bombannes, l'autre à Boulouris.

Une campagne de communication sur le thème « On va tous se prendre aux Jeux », avec des déclinaisons régionales, à

l'image de ce qui avait été fait à l'occasion des J.O. de Sydney, a été mise en place par le C.N.O.S.F., relayée par les fédérations.

Suite à une conférence organisée par le S.L.O.C. sur la sécurité, consécutive à l'attentat du 11 septembre, une « cellule de veille », composée de représentants du M.J.S., de la P.O., et du C.N.O.S.F. a été mise en place et s'est réunie très régulièrement.

Le staff a géré la délégation, tant au village olympique que sur les quatre sites d'hébergement extérieur et s'est investi avec compétence et générosité pour libérer les équipes de l'essentiel des difficultés liées à la logistique.

Il convient, en guise de conclusion :

- de signaler l'excellente ambiance qui a prédominé au sein de l'équipe de France,
- et de rappeler les résultats de la délégation française : 4 médailles d'or, 5 d'argent, 2 de bronze. La France s'est classée 6^e sur 78 nations présentes, obtenant ainsi le meilleur résultat de son histoire aux J.O. d'hiver.

J.O. d'été d'ATHENES

La mission effectuée en octobre 2002 à Athènes et conduite par Jean-Michel BRUN, le chef de mission de la délégation française des prochains Jeux Olympiques d'été, a permis de reprendre contact avec les services du Comité d'organisation (Athènes 2004) et de l'ambassade, de louer des hébergements sur un bateau ancré au port du Pirée et de rechercher des solutions pour la gestion et le fonctionnement du Club France qui sera implanté dans les magnifiques espaces de



l'Institut français et de l'École Française d'Athènes, situés en plein centre de la capitale hellénique.

Durant le deuxième trimestre 2002, une succession d'entretiens individuels a été organisée avec les fédérations olympiques afin de connaître l'expression de leurs besoins en matière d'encadrement, d'hébergement et de transport. Ces différentes informations ont déjà été exploitées. Elles seront particulièrement utiles pour la prochaine réunion des chefs de mission organisée, en août 2003, par Athènes 2004.

Lors de ces entretiens, les fédérations olympiques ont confirmé la nature des équipements vestimentaires de la délégation (spécifiques, spécialisés). Cette approche a favorisé l'étude de ce dossier de manière approfondie par le Bureau directeur et le Conseil d'administration du C.N.O.S.F.

Une double coordination particulièrement utile est assurée par Jean-Michel BRUN :

- > interne aux différents services du C.N.O.S.F. concernés par les Jeux Olympiques d'Athènes,
- > commune avec le Ministère des sports, la S.E.P.O., l'Association des D.T.N. et le C.N.O.S.F.

Chrysis IOANNOU, détachée par le C.N.O.S.F. auprès du Consulat de France à Athènes, effectue un important travail sur place : accueil des équipes de France participant aux épreuves préolympiques, organisation des différentes missions de reconnaissance, recherche d'hébergements en relation avec la performance...

J.O. d'hiver de TURIN

Dès la fin octobre 2002, une première visite de reconnaissance des sites olympiques des prochains Jeux Olympiques d'hiver de Turin du 4 au 19 février 2006, conduite par Henri SERANDOUR, a permis de découvrir le concept mis en place par le Comité d'organisation (T.O.R.O.C.). Les premiers contacts avec le Consulat de France ont été excellents et laissent augurer d'une collaboration fructueuse. La prochaine mission, prévue durant le dernier trimestre 2003, devrait permettre à la délégation conduite par Michel VIAL, chef de mission, de finaliser le choix du Club France et des hébergements hors village.

Collèges

Jean-Michel BRUN a réuni le collège des fédérations olympiques à deux reprises. L'un des thèmes principaux a bien entendu porté sur les Jeux Olympiques. Ce fut l'occasion de se livrer à des échanges d'informations et de traiter, avec la Préparation olympique, de sujets variés tels que :

- > l'évolution du programme olympique,
- > l'acquisition des quotas,
- > la projection de la valeur sportive de la délégation par rapport aux olympiades précédentes,
- > les assurances des sélectionnés à un moment où le sport se professionnalise de plus en plus,
- > les informations à transmettre aux futurs sélectionnés et leurs cadres en amont des Jeux,
- > le fonctionnement du Club France au bénéfice de la délégation,
- > le plan de communication de la délégation.

L'autre thème a porté sur les Etats généraux du sport français. Les débats et échanges ont permis tout à la fois de définir des priorités et de décliner un contenu analytique tenant compte des observations formulées. Les conclusions des travaux du collège ont servi de base de travail aux différents groupes de réflexion du C.N.O.S.F. qui avaient pour mission d'effectuer une synthèse transversale par rapport aux différents collèges. L'approche de ce sujet a permis de donner un point de vue plus approfondi des fédérations olympiques sur la cohésion et l'unité du mouvement sportif, le modèle fédéral et son environnement, le fonctionnement et les missions essentielles du sport et de ses instances.

Jean Pierre MOUGIN a également réuni le Collège des fédérations sportives à deux reprises. Les discussions ont essentiellement porté sur la nouvelle loi sur le sport qui a constitué en 2002 la préoccupation majeure des fédérations. Elles sont aujourd'hui rassurées sur l'ouverture affichée du nouveau Ministre des Sports, Jean-François LAMOUR, et en particulier sur la possibilité qui leur est offerte de choisir leur propre mode de fonctionnement tenant compte de leurs spécificités.

20 à 25 fédérations participent régulièrement aux travaux du Collège et les débats très ouverts permettent toujours de déboucher sur une vision commune sur les sujets majeurs du

Sandra DIMBOUR



David DOUILLET



moment. Il apparaît aujourd'hui clairement aux Présidents des fédérations que la responsabilité des dirigeants continue d'évoluer fortement compte tenu des contraintes économiques, fiscales, juridiques et sociales de plus en plus fortes. La formation des dirigeants devient un point essentiel à développer.

Parmi les préoccupations actuelles des fédérations, arrivent par ordre d'importance :

- > les statuts des fédérations,
 - > l'accès aux sports de nature,
 - > l'insuffisance de cadres techniques,
 - > la suite des emplois-jeunes,
 - > la sous-médiatisation de certains sports,
 - > l'évolution des réglementations européennes,
 - > les brevets professionnels,
 - > la promotion du sport vers les jeunes,
- et dans une moindre mesure :
- > les secours payants,
 - > la qualification des médecins aéronautiques,
 - > le décret de 1955 (manifestations se déroulant sur la voie publique),
 - > les relations clubs / sociétés commerciales,
 - > la fiscalisation des fédérations,
 - > le développement des pratiques loisirs,
 - > la difficulté de trouver des sponsors fédéraux.

La plupart de ces préoccupations sont prises en compte par le C.N.O.S.F., mais il est souhaité que certains de ces thèmes spécifiques soient abordés au cours de prochaines réunions.

Les réunions de Collège permettent de faire un point précis sur les dossiers importants tout en s'assurant que les préoccupations des fédérations sont bien intégrées dans les réflexions du C.N.O.S.F.

Bien que les délais aient été particulièrement courts, les deux collèges ont efficacement contribué aux réflexions à l'occasion des Etats généraux du sport.

Commission nationale du sport de haut niveau

Le C.N.O.S.F. participe de manière active aux travaux de la C.N.S.H.N. et à ses différents groupes de travail.

Sur le dispositif ministériel de reconnaissance des disciplines de haut niveau et des filières d'accès au dispositif du haut niveau, Pierre ABRIC, Michel VIAL et la mission ont participé à de nombreuses réunions organisées par le Ministère des sports. Il s'agissait de déterminer les disciplines dites de haut niveau par rapport à de nouveaux critères arrêtés par la C.N.S.H.N., d'établir les quotas d'athlètes de haut niveau et d'étudier les dispositifs proposés par chaque fédération pour ses filières d'accès avant qu'ils ne soient présentés à la C.N.S.H.N..

Le C.N.O.S.F. a également participé à la réflexion qui a abouti à une évolution d'attribution des aides dites personnalisées.

Sport militaire et bataillon de Joinville

Le mouvement sportif national et local a été particulièrement préoccupé par le devenir des installations de l'E.I.S. de Fontainebleau, consécutivement à la refonte des armées. Michel VIAL, à la demande du Président SERANDOUR, a réuni à Fontainebleau les fédérations concernées par l'utilisation des installations sportives. Celles-ci ont fait connaître leurs projets d'occupation des dites installations. Le dossier a ensuite été transmis au Ministère des Sports et au Ministère de la Défense. On peut penser que cette mobilisation a influencé pour le maintien de l'occupation des espaces par le sport militaire et associatif tel que les Ministres des Sports et de la Défense viennent de le déclarer.

Parallèlement à cette action, le C.N.O.S.F. a continué à participer aux différentes commissions nationales mixtes (C.N.M.).

Commission des athlètes de haut niveau

Un soutien a été apporté à Sandra DIMBOUR et David DOUILLET pour la mise en place et le fonctionnement de la C.A.H.N. Celle-ci s'est réunie à de nombreuses occasions. Ses membres, particulièrement motivés, ont décidé d'apporter leur contribution pour faire évoluer le dispositif mis en



place en faveur des sportifs de haut niveau. Ses deux coprésidents sont intervenus lors des réunions de la C.N.S.H.N. Le Ministère des sports les a rencontrés pour un échange général.

La C.A.H.N. a commandité une étude destinée à établir l'inventaire des mesures dérogatoires dont les sportifs de haut niveau disposaient en France, des mesures réglementaires qui leur étaient opposables et des nouvelles dispositions qu'il conviendrait d'obtenir dans les domaines fiscaux et sociaux.

Un processus est mis en place pour faire aboutir leurs projets avec le Ministère des sports, la S.E.P.O., l'Association des D.T.N. et l'I.N.S.E.P.

Festival olympique de la jeunesse européenne (F.O.J.E.)

Le C.N.O.S.F. s'investit fortement, tant financièrement qu'humainement, dans l'organisation du F.O.J.E. qui se tiendra à Paris du 26 juillet au 2 août 2003.

Le comité d'organisation (C.O.F.O.J.E.), présidé par Jacques BRAVO, maire du 9^{ème} arrondissement, Président de la commission des finances de la Ville de Paris, a été constitué. Denis MASSEGLIA en est le Vice-président, Michel VIAL le Trésorier, Pierre GUICHARD le Secrétaire général et René RAMBIER assure la fonction de Délégué général.

Cet événement, placé sous l'égide des C.O.E., regroupera environ 2 000 jeunes gens et jeunes filles de 15 à 18 ans, en provenance de 48 C.N.O. européens, ils s'opposeront dans 10 disciplines différentes (6 sports individuels et 4 collectifs). Avec les officiels, les juges, arbitres, entraîneurs, membres des fédérations européennes, du C.I.O., des C.O.E. et les volontaires, le Comité d'organisation gèrera pendant une semaine près de 4 000 personnes.

La difficulté essentielle rencontrée réside dans la localisation des hébergements. L'évolution des accords passés avec la Cité Internationale Universitaire de la Ville de Paris aura des conséquences sur le budget du F.O.J.E.

Il est important de remercier dès à présent les personnels de la Ville de Paris, du C.N.O.S.F. et des fédérations françaises d'athlétisme, cyclisme, gymnastique, judo, natation, tennis de table, basket-ball, football, handball et volley-ball, qui travaillent pour que cet événement porteur de valeurs, soit un succès.

Le C.N.O.S.F. travaille également sur la constitution et la gestion de la délégation française qui sera forte de 150 personnes. Celle-ci sera rassemblée à l'occasion d'un stage préparatoire à l'I.N.S.E.P.

Depuis la dernière Assemblée générale du C.N.O.S.F., la France a participé au F.O.J.E. d'hiver à Bled (Slovénie) du 23 au 31 janvier 2003. L'équipe de France, composée de 38 participants (6 des sports de glace, 32 du ski) s'est classée 7^{ème} au rang des nations avec 4 médailles, 2 or et 2 de bronze.

Base de données des résultats sportifs

Le C.N.O.S.F. poursuit depuis plusieurs années un important travail pour élaborer le calendrier du sport français et recenser les résultats sportifs de l'ensemble des fédérations nationales qui lui sont affiliées. Ces informations sont consultables sur le site Internet. Ces résultats font l'objet d'une publication annuelle intitulée « Podiums ».

Relations internationales

Le C.N.O.S.F. participe aux travaux de 3 commissions du C.O.E. :

- > commission des Jeux Olympiques,
- > commission du F.O.J.E.,
- > commission technique.

Le C.N.O.S.F. doit, par ailleurs, et bien naturellement, répondre à de nombreuses et multiples sollicitations dans son domaine de compétence. Il s'efforce de travailler avec l'objectif d'apporter un soutien permanent aux fédérations sportives et de collaborer avec ses correspondants institutionnels français et étrangers.

I - Le rapport d'activités

Présentation des actions menées par le C.N.O.S.F. au cours de l'année 2002 :

3) La mission développement des activités physiques et sportives

Une année d'organisation pour une meilleure action au service des objectifs politiques du C.N.O.S.F.

Pour être efficace au service des objectifs poursuivis, le C.N.O.S.F. a rassemblé au sein d'une mission consacrée au développement, un grand nombre de commissions, conseils inter-fédéraux, collèges, groupes de travail sur de nombreux thèmes avec une organisation adaptée. Initié par Henri SERANDOURE et Jean-Louis MONNERON, poursuivi avec Bernard AMSALEM, ce travail est aujourd'hui en bonne voie et commence à produire ses effets.

Objectifs de la mission développement

Réalisé au sein de la mission avec toutes les composantes de celle-ci, un document d'orientation générale a été présenté et discuté par le Conseil d'administration du C.N.O.S.F. Adopté, il constitue la référence permanente de la mission. Il organise les objectifs autour de trois grands axes de développement du sport. Il s'agit :

Objectif n° 1 : Favoriser l'accès aux A.P.S. pour tous les français par :

- la coordination active entre les acteurs du sport,
- l'émergence de branche d'activité,
- l'observation et l'évaluation (sous l'angle du développement du sport),
- la concertation entre les différents acteurs du sport,
- l'engagement du mouvement sportif dans la politique d'Aménagement du Territoire,
- l'organisation d'une communication spécifique au développement des A.P.S.

Objectif n° 2 : Sport – Environnement – Développement Durable

- mise en œuvre des recommandations de l'Agenda 21
- actions de formation et d'éducation (dans le domaine du Développement Durable)
- sport en milieu naturel et Développement Durable

Objectif n° 3 : Valoriser le rôle des A.P.S. et du mouvement

sportif dans l'organisation de la société par une action autour de trois mots clés :

- évaluer
- représenter
- communiquer

L'Organisation

Le C.N.O.S.F. s'est organisé pour cela autour de deux grands pôles :

> Développement des A.P.S. qui comprend :

- un secteur développement (promotion, évaluation),
- un secteur développement des secteurs d'activités (les familles de sport),
- des opérations spécifiques (tourisme, sport d'entreprise).

> Aménagement du Territoire :

- une mission Aménagement du Territoire,
- la commission Equipements,
- la mission Développement Durable et environnement.

Dans le même temps, le Conseil d'Aménagement de Développement du Territoire (C.A.D.T.) est devenu de fait l'instance de gestion de la mission. En version plénière (16 personnes), le C.A.D.T. se réunit régulièrement (4 fois par an). Dans l'intervalle un groupe plus réduit "de pilotage" se réunit chaque premier mercredi du mois. Ce mode de fonctionnement permet de traiter des sujets d'Aménagement du Territoire. Il permet aussi des échanges réguliers d'information et une certaine coordination entre les différents responsables des entités qui composent la mission développement.

Cette organisation ne pourrait pas produire ses effets sans l'adhésion de tous les responsables de dossiers, groupes de travail, présidents de commissions ou de collèges qui composent la mission. Seul leur engagement a permis d'enregistrer les effets bénéfiques aujourd'hui constatés et encouragent chacun à persévérer dans cette même voie.



Les secteurs ou dossiers particuliers

Aménagement du Territoire :

La dimension Aménagement du Territoire a indiscutablement constitué un temps fort de l'action. A travers :

- La réalisation d'une étude "Sport et Aménagement du Territoire" qui avait pour but d'examiner comment le mouvement sportif pouvait prendre en compte les évolutions territoriales en cours.
- La production d'un guide "le sport, acteur incontournable de l'Aménagement du Territoire".
- La tenue d'un colloque sur ce thème le 20 juin 2002.

Les principales orientations dégagées par ces travaux ont régulièrement été validées par le Bureau et le Conseil d'administration du C.N.O.S.F. Elles ont été présentées aux services du Premier Ministre par le Président SERANDOUR en juin 2002. Elles ont servi de base aux propositions du mouvement sportif dans le groupe Sport et Territoires des E.G.S. et lui ont permis de tenir un rôle important dans le cadre de ce thème à travers trois propositions essentielles : la reconnaissance d'une compétence sport pour les communes et leurs groupements, l'organisation améliorée des sports de nature dans les départements, les comités du sport en région.

Equipements :

La question des prescriptions fédérales et des normes qui s'imposent aux collectivités locales en matière d'équipements est un sujet de travail permanent de la commission. Engagé depuis deux ans, ce travail a trouvé son aboutissement à travers la réalisation d'une production importante (étude en cours de publication) et d'un colloque en présence de plus de 200 personnes.

Cette action permet au mouvement sportif d'affirmer sa propre lecture de la situation et de proposer des modalités nouvelles de gestion d'une dimension importante de l'action des fédérations.

> Equipements sportifs et F.N.D.S. :

Un travail important de concertation avec les services du Ministère des Sports et de préparation (réunion des membres du conseil du F.N.D.S. au titre du sport) a été conduit, avec des résultats signalés, reconnus et appréciés par tous.

Le Conseil des Sports de Nature, les Conseils Interfédéraux et le Développement Durable :

> Le suivi des travaux du Conseil national des espaces, sites et itinéraires (C.N.E.S.I.)

Le Conseil National des Sports de Nature s'est beaucoup investi dans le suivi des travaux du C.N.E.S.I. Il a pris une part déterminante dans le consensus établi en son sein au sujet de la composition des C.D.E.S.I. Il a été l'occasion de rencontres entre le C.N.O.S.F. et le Ministère de l'Ecologie.

> La réorganisation du Conseil National des Sports de Nature

De nouvelles organisation et vocation ont été données au Conseil National des Sports de Nature. Il regroupe actuellement 45 fédérations. Il est composé de trois conseils selon l'environnement dans lequel se déroule la pratique :

- Le C.I.S.N. : Conseil Interfédéral des Sports Nautiques,
- Le C.I.S.A. : Conseil Interfédéral des Sports Aériens,
- Le C.I.S.T. : Conseil Interfédéral des Sports Terrestres.

Il prendra en charge des questions communes aux trois conseils thématiques, sera un lieu d'échanges d'informations, de coordination et pourra jouer un rôle important de représentation.

C'est à ce niveau que se sont établies les relations sports de nature / tourisme à travers des collaborations avec :

- L'Observatoire National du Tourisme (O.N.T.) : mise en place d'un embryon d'observatoire des sports de nature.
- L'Association Française d'Ingénierie Touristique (A.F.I.T.) : production d'un guide "sport de nature et tourisme" dans la collection "les guides du savoir-faire" de l'A.F.I.T.

> Les Conseils Interfédéraux

- Le Conseil Interfédéral des Sports Nautiques a contribué à la publication du 1er Brevet Professionnel – le BP Nautisme – et conduit une réflexion sur l'élaboration d'un système de "labels" harmonisés "nautisme". A noter que début 2003 s'est tenue à Nantes la deuxième réunion des Conseils Nautiques Régionaux qui fonctionnent dans 21 régions. Différents thèmes ont été abordés : les politiques régionales nautisme, le dialogue social dans le domaine du nautisme et l'organisation de la filière nautisme.
- Le Conseil Interfédéral des Sports Aériens poursuit ses activités de manière de plus en plus étroite avec le C.N.O.S.F. Les Conseils Régionaux des Sports Aériens se mettent en place progressivement.
- Le Conseil Interfédéral des Sports Terrestres se mettra en place début 2003.

> La Commission du sport en entreprises

Deux événements importants ont ponctué la vie de la commission : la préparation des futurs championnats du sport d'entreprises de Clermont-Ferrand et la reconnaissance de l'U.F.S.E. au titre de fédération multisports.

> L'Agenda 21 du sport et le Développement Durable

Ce secteur a vocation à devenir un thème transversal à l'ensemble du C.N.O.S.F. Il est, pour des raisons pratiques et de proximité évidentes, fortement lié aux sports de nature. La priorité est l'élaboration d'un Agenda 21 du sport français.

> Les collèges

Ceux-ci ont été étroitement associés à la vie de la mission développement à laquelle ils apportent une contribution importante.

Le Collège des Fédérations et Unions Multisports et Affinitaires s'est réuni à trois reprises sous la présidence de Philippe MACHU. Les échanges ont été nombreux et approfondis tant dans le domaine des informations, dans une

année riche en propositions de textes réglementaires, que dans celui des contributions aux réflexions sur le développement du sport et l'avenir de son organisation.

Le collège insiste sur la défense et la promotion d'un sport associatif, accessible à tous, riche de la diversité de ses pratiques et met l'accent sur la formation indispensable de l'ensemble de ses acteurs.

La décentralisation implique de nouvelles géographies territoriales, de nouvelles répartitions de compétences, de nouveaux interlocuteurs. Le monde sportif se doit d'être représenté dans les instances où se définissent les politiques sportives territoriales. La qualité et la diversité de sa représentativité, la pertinence et la force de son expression passent par des concertations ouvertes à tous, à tous les échelons de décision et impliquent la mobilisation des C.D.O.S. et des C.R.O.S. pour préserver l'unité du monde sportif et la diversité des pratiques locales.

Les fédérations ont largement contribué aux réflexions engagées dans le cadre des Etats Généraux et se sont félicitées de la mise en avant de la fonction sociale et éducative du sport par le Ministre des Sports et le Président de la République. Elles appellent au respect des différentes facettes du sport associatif et à la co-gestion de son développement.

Le collège souhaite que soit élargie la mission de service public à la dimension sociale du sport, que soient préservés le modèle français et le rôle régulateur de l'Etat. Il s'inquiète des moyens humains et financiers mis à disposition pour soutenir les associations sportives et les acteurs locaux. Il suggère qu'un module de formation sur les "valeurs sociales et éducatives du sport" apparaisse dans toutes les formations.

Les apports du sport dans les champs de la santé, de la sécurité, dans celui de la lutte contre les incivilités ou la violence comme dans celui de l'apprentissage des règles et du respect de soi et des autres sont reconnus ; ils sont réels aussi dans le domaine du développement local, du tourisme, comme dans celui du bon usage et du respect de l'environnement. Chaque fédération peut contribuer à cette fonction pour peu que chacune soit respectée dans son objet et ses spécificités.

Dans ce contexte mouvementé, lourd d'enjeux, le monde sportif doit savoir consolider son unité, se doter d'orientations de développement partagées, favoriser la diversité de ses approches. Le collège souhaite que soient mises en place des formules de concertation et de représentation du monde sportif à tous les niveaux et qu'un débat serein, impliquant tous les collèges, assoit le rôle et la place de chacune des fédérations dans le développement des pratiques sportives associatives.

Le Collège des Fédérations Scolaires et Universitaires, présidé par Jean-Louis BOUJON, s'est donné comme cadre d'action les objectifs et le programme d'actions du C.N.O.S.F. pour l'Olympiade 2001 - 2004 en s'appuyant sur les principes fondamentaux de la charte Olympique.

Il a précisé son rôle comme lieu d'échanges, de réflexions, de propositions et de productions.

Il a poursuivi son travail de réflexion sur différents thèmes :

- la violence dans le sport,
- la lutte contre le dopage et la prévention,
- les pratiques associatives,
- les manifestations sportives,
- le sport scolaire et les valeurs de l'olympisme.

Au terme de l'année 2003, chacun de ces sujets fera l'objet d'une production synthétique précisant la position du collège.

L'ensemble des membres du collège s'est investi dans le cadre des Etats Généraux du Sport sur le thème de la fonction éducative et sociale du sport.

Par ailleurs, le collège a pris une part active au sein du Conseil de l'Aménagement et de Développement du Territoire, de l'Agence de prévention sportive et du groupe 2004 : Année européenne de l'éducation par le sport.

Les relations de la mission développement

Le développement se situe à la convergence de différentes missions du C.N.O.S.F. qui sont amenées à étroitement collaborer dans un cadre transversal.

A ce titre, le Conseil national des C.R.O.S. et des C.D.O.S. est amené à collaborer à ces différentes actions. L'expérience du travail accompli met en évidence l'importance d'une implication forte, étroite et permanente des structures territoriales du C.N.O.S.F. dans le développement.

L'étude en cours, relative au positionnement du réseau des chefs de projet et assistants de développement doit y contribuer. La mise en place d'un réseau unifié, agissant au sein des C.R.O.S. et C.D.O.S. dans le cadre des orientations générales du C.N.O.S.F., est attendue.

I - Le rapport d'activités

Présentation des actions menées par le C.N.O.S.F. au cours de l'année 2002 :



Les valeurs du sport, de l'olympisme et de l'école

4) La mission valorisation des ressources humaines

Le rôle de la mission, placée sous la responsabilité d'André LECLERCQ en sa qualité de membre du Bureau du C.N.O.S.F., porte principalement sur le renforcement et l'accompagnement de la vie associative sportive.

Quatre objectifs prioritaires d'appui aux associations sont recherchés :

- l'accroissement du nombre d'acteurs associatifs,
- le développement des compétences de ces acteurs,
- la contribution à leur qualification,
- leur positionnement dans leur environnement socio-économique.

Cinq pôles ressources sont mobilisés à cet effet :

Pôle « Jeunes et sport »

Opération Valeurs du sport, de l'école et de l'olympisme

Ce projet expérimental européen a été réalisé en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale et l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré.

Cette opération ouverte à tous les élèves de CM2 a eu pour objectif de promouvoir des valeurs communes au sport, à l'olympisme et à l'école :

- les valeurs propres à la personne (effort, rigueur, persévérance...),
- les valeurs à développer par rapport à l'autre (entraide, solidarité, autonomie, loyauté),
- les valeurs qui traduisent la vie collective et sociale (respect de la règle et des autres, acceptation de la culture et de la différence).

L'étude de ces valeurs a été réalisée dans le cadre des enseignements de l'école et s'est traduite par des présentations graphiques et des épreuves sportives.

Les finales régionales se sont intitulées « Journées 2002 de l'olympisme et de l'enfance ».

Quelques chiffres :

- > 340 classes inscrites, soit environ 8 500 enfants,
- > 77 départements et 14 régions concernés.

Accès aux responsabilités

Le C.N.O.S.F. a engagé une réflexion en direction des jeunes et tout particulièrement sur leur engagement bénévole dans les structures associatives.

Cette orientation politique s'illustre, entre autres, par un recrutement de jeunes à différents niveaux, qu'il faut ensuite former pour enrichir les réseaux existants.

C'est pour atteindre cet objectif que le C.N.O.S.F. a mis en place un stage national (26 au 30 octobre 2002 à Boulouris) qui a regroupé une cinquantaine de jeunes responsables associatifs dans le champ des activités physiques et sportives. Les connaissances théoriques qui leur ont été apportées abordaient : le contrat d'association, la méthodologie de projet, la communication, l'événementiel.

La pratique des activités physiques et sportives leur a permis de découvrir, entre autres, la course d'orientation et le golf.

Pôle « Femmes et sport »

Depuis 1999, le C.N.O.S.F. a mis en place un programme d'actions visant à favoriser les conditions d'accès des femmes aux postes à responsabilités.

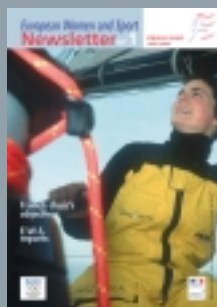
Différentes actions ont été menées en 2002 :

Organisation de 2 journées de rencontre

- l'une sur la politique de féminisation des postes de décision,
- l'autre sur le choix de la pratique pour les femmes handicapées.

Réalisation d'une exposition itinérante

Constituée de panneaux expliquant l'accès progressif des femmes dans le sport, cette exposition a circulé dans les régions et les départements.



www.ews-online.com



Politique de soutien à la recherche

Une convention a été signée avec l'Université Paris XI pour conduire à bien une étude sur « la place et le rôle des femmes dans les organisations sportives ».

Les résultats de cette étude seront disponibles en 2003.

Participation aux actions en région

Dans la mesure du possible, le C.N.O.S.F. a été présent sur les actions organisées, soit au titre du mouvement sportif, soit à l'initiative de collectivités territoriales.

A l'international, suite à l'obtention de la présidence du groupe E.W.S. de 2002 à 2004 et sous la responsabilité de la Présidente, Chantal AMADE-ESCOT, le C.N.O.S.F. a participé à différentes manifestations :

- la conférence européenne de Berlin (avril 2002) sur le thème « Femmes, sport et innovation »,
- la conférence internationale de Montréal (mai 2002),
- le séminaire du C.I.O. (novembre 2002), et a organisé une conférence de presse en présence du Ministre des Sports pour annoncer la conférence européenne Femmes et sport, qui se déroulera à Paris en avril 2004,
- un regroupement du groupe de travail international,
- un regroupement du groupe de pilotage européen.

Une personne ressource a été recrutée pour assurer le suivi administratif de ce dossier.

Le site Internet du réseau EWS est opérationnel.
www.ews-online.com

Pôle « Vie associative »

Le début de l'année 2002 a clos l'année de célébration du centenaire de la Loi de 1901, durant laquelle le C.N.O.S.F., à travers le message délivré par son Président, Henri SERANDOUR, et André LECLERCQ, a tenu sa place de coordination associative représentative du sport, au sein des différentes instances comme la Délégation ministérielle à l'économie sociale (D.I.E.S.), le Conseil national de la vie

associative (C.N.V.A.) et la Conférence permanente des coordinations associatives (C.P.C.A.).

Cette année 2002 a été riche en réflexions sur les différents enjeux de la vie des associations.

En août dernier, le pôle « Vie associative » a été renforcé pour améliorer le rôle d'interface entre le mouvement associatif sportif et l'ensemble des pouvoirs publics et instances de coordination, afin de mieux appréhender les problématiques économiques, juridiques, fiscales, sociales et organisationnelles qui touchent les associations.

Les grands dossiers associatifs de l'année 2002

Le statut du bénévolat et la rémunération des dirigeants

- loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 avec la validation des acquis de l'expérience (V.A.E),
- loi de finances 2002 autorisant la rémunération des dirigeants (avis du C.N.V.A., le 6 juin 2002).

Les activités économiques des associations et leur financement

- avis du C.N.V.A. en juin 2002,
- création d'un dossier unique de subvention, le 27 décembre 2002.

L'association comme acteur de l'animation des territoires

- colloque au C.N.O.S.F., le 10 décembre 2002, sur le thème « De nouvelles formes d'organisations sociales à l'œuvre pour la vitalité des territoires ».

L'association dans le cadre de la construction européenne

- avis du Conseil Economique et Social (C.E.S.), en novembre 2002.

L'association, facteur de création d'emplois

- 15 000 emplois créés dans le secteur sportif au 31 décembre 2002.

La participation des femmes et l'arrivée des jeunes dans l'engagement associatif

- stage de jeunes dirigeants en octobre 2002.

Pôle « Formation – Qualification »

Dans le but de fédérer les connaissances et les savoir-faire propres au mouvement sportif et afin de professionnaliser les structures sportives, différentes propositions ont été faites :

Proposition d'un service d'appui auprès des fédérations sportives

Dans le cadre d'une convention C.N.O.S.F. / Délégation Emploi Formation du Ministère des Sports, huit fédérations (badminton, basket-ball, escrime, handball, montagne et escalade, randonnée pédestre, voile, volley-ball) ont bénéficié d'un dispositif d'accompagnement à la fonction tutorale en direction des emplois-jeunes.

Aide à la mise en place de l'Université d'été du C.N.C.D.

Des interventions sur la formation et la qualification ont eu lieu dans le cadre du regroupement d'été du C.N.C.D.

Organisation d'une journée « Emploi – Formation – Qualification »

Sur les problématiques suivantes : la convention collective nationale du sport, l'architecture des formations, la validation des acquis de l'expérience, les emplois-jeunes.

D'autre part, le C.N.O.S.F. a participé aux travaux :

- > sur l'article 43,
- > sur les brevets professionnels.

Le réseau Sport/Insertion/Emploi

2002 constituera probablement une année charnière dans la vie du Réseau Sport – Insertion – Emploi (S.I.E.), créé en

partenariat avec E.D.F. en 1995. Les orientations décidées par le nouveau gouvernement en renforcent les orientations stratégiques : lutte contre les incivilités et l'exclusion, politique de la ville, aménagement du territoire, décentralisation...

Le bilan

La mobilisation autour des projets d'insertion a permis de sensibiliser plusieurs dizaines de milliers de personnes, en situation d'exclusion, à la pratique sportive au sein des associations sportives, en liaison avec les partenaires institutionnels.

Cette action a eu pour conséquences de générer de nouveaux besoins et de favoriser la création d'emplois (plus de 3 500) dans différents domaines (animation, développement, communication...). Dans le prolongement de ces créations, les agents de développement du réseau, positionnés comme "personnes ressources", ont été mobilisés pour en assurer le suivi et l'accompagnement.

La vie du réseau

Le C.N.O.S.F. a renforcé, depuis avril 2002, la structure d'accompagnement du réseau Sport – Insertion – Emploi.

Séminaires des chefs de projets

Le premier a été organisé par le C.R.O.S. Côte d'Azur à Mandelieu. Il a plus particulièrement porté sur les trois grandes orientations des missions du réseau :

- favoriser l'insertion et le lien social, par le montage de projets associant les partenaires institutionnels et les associations sportives,
- accompagner les associations dans la création et la pérennisation des emplois par la mise en place de plans de développement, de plans d'actions, de formations pour les dirigeants et les salariés,
- contribuer au développement des territoires dans le cadre de l'aménagement du territoire lié à la décentralisation, à la politique de la ville, au développement des activités dans les espaces naturels, dans les territoires ruraux...



La lettre du réseau
sport-insertion-emploi

Le second a permis d'engager la réflexion sur la méthodologie à proposer pour aboutir à une offre de services et à un « référentiel de compétences », communs à tous les membres du réseau, facilement identifiables par les dirigeants sportifs et les partenaires institutionnels.

Dans son prolongement, il a été décidé d'engager l'action dans les deux directions, dès 2003. A cet effet, deux réunions d'information des employeurs ont été organisées pour leur présenter les grandes orientations de la politique du C.N.O.S.F., et leur déclinaison dans les territoires couverts par les C.R.O.S. et les C.D.O.S.

Réunions

De nombreuses réunions ont été organisées au niveau régional, et interrégional, entre les correspondants des deux réseaux (E.D.F. et mouvement sportif), afin de définir les attentes de chacun des partenaires et les stratégies à mettre en œuvre sur leurs territoires.

Celles-ci ont permis de construire un nombre croissant d'actions en partenariat entre les correspondants locaux d'E.D.F., et les agents de développement des C.R.O.S. et des C.D.O.S., dans les trois grandes orientations des missions du réseau. Pour exemples : développement d'un nouveau concept d'utilisation de structures sportives ou d'espaces naturels le dimanche, création d'une charte régionale d'accompagnement des employeurs associatifs sportifs, partenariat autour de publics particuliers, construction et animation d'une composante sport dans le cadre de la politique de la ville.

La Lettre du Réseau

Elle est consultable sur le site du C.N.O.S.F. et reprend l'ensemble de ces actions.

www.franceolympique.com

Les partenariats

Le 15 février 2002, trois Ministères (Affaires sociales Emploi et Solidarité, Politique de la Ville et Sports) ont signé avec le C.N.O.S.F. un accord-cadre portant sur l'engagement du réseau dans la pérennisation des emplois. Dans le prolongement de cet accord, deux conventions signées avec la

Direction générale de l'emploi et à la formation professionnelle (D.G.E.F.P.) et la Délégation à l'emploi et aux formations (D.E.F.) permettent d'engager les actions prévues.

Le 20 juin 2002, dans le prolongement des 9 postes attribués par le Ministère des affaires sociales depuis janvier 2001, le C.N.O.S.F. a été élu au Conseil d'administration du FONJEP. A ce titre, il contribue au travail des commissions suivantes : monde rural et aménagement du territoire, adhésion, et représentations régionales.

Le 3 décembre 2002, E.D.F. et le C.N.O.S.F. ont signé une troisième convention afin de poursuivre la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes. De nouveaux aspects évoqués devraient permettre un meilleur ancrage de ce partenariat avec le renforcement des actions avec les Délégations Régionales d'E.D.F. dans tous les domaines.

I - Le rapport d'activités

Présentation des actions menées par le C.N.O.S.F. au cours de l'année 2002 :

5) La mission suivi médical et accompagnement social

La mission est coordonnée par Claude-Louis GALLIEN en sa qualité de Vice-Président du C.N.O.S.F. Ses activités se déclinent sous deux aspects : celui relatif au médical, placé sous la responsabilité du Dr Maurice VRILLAC, et celui la prévention contre le dopage et à la santé dans le cadre de la Fondation sport santé constituée par le C.N.O.S.F.

La commission médicale

L'année 2002 - 2003 a été marquée par la préparation et l'organisation des services médicaux du Festival olympique de la jeunesse européenne d'hiver à Bled (Slovénie), et le Festival olympique de la jeunesse européenne d'été à Paris du 26 juillet au 2 août 2003.

Actions poursuivies ou engagées depuis l'assemblée générale du 15 mai 2002 :

> Réunions et conférences sur le dopage :

- Participation aux réunions du conseil scientifique du Laboratoire national de lutte contre le dopage.
- Participation et échanges d'informations concernant le Conseil de prévention et de lutte contre le dopage.
- Contacts et réunions avec le Ministère des sports.

> Fondation sport santé :

- Concertations et réunions avec la Fondation (voir compte rendu de la Fondation).

> Au sein du C.N.O.S.F. :

- Etats généraux du sport français : participation dans le cadre de la commission sport santé.
- Comité de déontologie : participation aux réunions.

> Relations avec les fédérations et les C.R.O.S. :

- La commission médicale a été, de très nombreuses fois, sollicitée pour participer à des réunions d'information tant au plan national que régional et départemental (colloques médicaux à Paris et en province, interventions auprès des fédérations et des C.R.O.S.).

- Diffusion de documents et des listes des produits interdits émanant du C.I.O et du Ministère des sports, à l'ensemble des médecins dont les fédérations sont affiliées au C.N.O.S.F., ainsi qu'aux commissions médicales des C.R.O.S.

- Réunion avec les collègues des fédérations olympiques et sportives.

- Réunion annuelle avec les médecins de C.R.O.S. et groupe de travail concernant les missions et les activités des commissions médicales de C.R.O.S. présentées pour approbation par les présidents des commissions médicales de C.R.O.S.

> Relations avec le Ministère des sports et les associations médicales :

- Réunions avec l'équipe médicale du Ministère sur la surveillance médicale et les examens médicaux des fédérations.
- Réunions de travail avec l'Union nationale des médecins fédéraux, le Syndicat national des médecins du sport, la Société française de médecine du sport.
- Participation aux Assises nationales du sport qui se sont déroulées à Angers en décembre 2002.

> Evénements sportifs :

- Dans le cadre du Comité International des Jeux Méditerranéens, réunions préparatoires à l'organisation médicale générale des Jeux Méditerranéens d'Almería 2005 (Espagne).
- Préparation et organisation médicale pour le Festival olympique de la jeunesse européenne d'hiver à Bled (Slovénie) du 25 au 31 janvier 2003. Pour cet événement, il a fallu prévoir les commandes de médicaments, de matériel, de produits diététiques et réaliser le conditionnement.
- Pour le Festival olympique de la jeunesse européenne qui se déroulera lors de l'été 2003 à Paris, organisation de la

polyclinique du village, du service médical des sites de compétitions, des contrôles du dopage et préparation du service médical de la délégation française.

> Divers :

- Intervention à l'école des masseurs kinésithérapeutes de Saint-Maurice et à l'Institut national des kinésithérapeutes.
- Rendez-vous avec le rédacteur en chef de la télévision du Qatar dont le thème était la prévention du dopage.

> Deux missions importantes ont pu être réalisées par les représentants de la commission médicale :

Au ministère des sports mise au point avec toutes les organisations de médecins du sport des bilans médicaux et leurs compléments biologiques pour sportifs des filières de haut niveau et ceux des athlètes de haut niveau : un consensus s'est dégagé pour retenir par discipline les protocoles médicaux indispensables rendant ainsi applicable par décret la loi santé.

Au C.P.L.D. sous l'autorité de M. BOYON, Président, avec les représentants des médecins fédéraux et des médecins d'équipes en présence du Professeur LANGLOIS de l'ordre national des médecins et du médecin du M.S., la commission médicale a pu participer à l'élaboration de textes concernant les règlements médicaux des fédérations, le rôle et la mission des médecins d'équipes, le contenu des trousseaux médicaux destinés aux compétitions sportives, le contrat type du médecin d'équipes ; le point des avis médicaux sur les justifications thérapeutiques a été établi.

Groupe de travail de la commission médicale :

Groupe "Vision et sport" :

Sous la conduite du Dr Jean-Louis LLOUQUET (médecin fédéral de boxe), une enquête a été réalisée auprès des fédérations sur les accidents oculaires et les limites d'aptitude oculaires de chaque sport.

Groupe "Réglement médical des fédérations" :

Un travail sur les règlements médicaux des fédérations et les examens biologiques complémentaires à définir par fédération a été effectué.

Groupe "Logistique" :

La gestion des stocks et l'état des besoins en médicaments, en produits et matériel de kinésithérapie en fonction des événements sportifs sont constamment effectués.

Cette gestion de médicaments et de matériel, et la préparation des cantines médicales avant chaque événement sont faites par le Dr LE VAN pour tout ce qui est médical, et par Guy TUSSEAU et Yves LELIEVRE pour tout ce qui est kinésithérapie, aidés par quelques médecins et kinésithérapeutes, et Véronique PERISSET.

Groupe "des Masseurs kinésithérapeutes" animé par Guy TUSSEAU :

Relations avec le Ministère des sports sur le groupe « sport santé » pour la prise en compte des problèmes rencontrés par les masseurs kinésithérapeutes :

- exposition de l'historique et de la formation de la profession et de la spécificité de la kinésithérapie du sport,
- les kinésithérapeutes refusent de transporter des médicaments pour éviter d'en distribuer car ils n'en ont pas le droit,
- les textes recommandent fortement la présence obligatoire d'un médecin pour tout déplacement des équipes de France de plus de 3 jours,
- ils doivent être intégrés dans la politique fédérale avec un statut reconnu.

Relations avec le C.P.L.D. :

Un groupe de travail sur la situation des masseurs kinésithérapeutes a été créé en juin 2002. Trois thèmes ont été retenus :

- relations avec les dirigeants de clubs et des équipes ; un contrat semble nécessaire à établir ;
- relations avec l'encadrement technique et administratif, avec les sportifs et les professionnels de santé,
- la formation : souhait d'un certificat d'enseignement (C.E.C.) ou d'un diplôme universitaire (D.U.).

Logo
de La Fondation
Sport Santé



Dépliant Réalisation
de l'exposition
itinérante

Journées olympiques de la jeunesse européenne d'hiver - Bled - Slovénie

La délégation était composée de 64 personnes réparties :

> 38 athlètes : (dont 17 filles et 21 garçons),

> 20 cadres,

> 6 représentants du COFOJE Paris 2003.

L'encadrement médical était assuré comme médecin par le Dr Maurice VRILLAC et en qualité de masseurs kinésithérapeutes par Danièle BOUCHAGE et Yves LELIEVRE.

La délégation était logée au Park hôtel situé dans le centre de Bled, regroupée avec différentes délégations. Le service médical a été assuré 24 heures/24. Il était installé dans les chambres du médecin et des masseurs kinésithérapeutes.

Grâce au véhicule mis à disposition des médicaux, l'assistance médicale aux compétitions était présente dans toutes les disciplines.

27 consultations médicales ont été effectuées ainsi que 126 actes de massages - kinésithérapie.

Aucun athlète français n'a été l'objet de contrôle dopage.

La Fondation sport santé

La Fondation sport santé dispose, depuis la mi-juillet, d'une nouvelle correspondante à la Fondation de France, Madame SEIB. Un entretien a permis de clarifier définitivement ce qu'il était possible de faire en matière d'affichage pour une entreprise dans le cadre d'un mécénat vers la Fondation sport santé.

Cette clarification permet aujourd'hui d'assurer que la pérennisation de la fondation est tout à fait possible.

Les relations avec les mécènes se sont matérialisées avec COFIDIS par une dotation de 10 000 euros.

Des négociations ont eu lieu, notamment avec des laboratoires pharmaceutiques, mais elles n'ont pas encore abouti. Une concrétisation pourrait voir le jour prochainement. Rappelons également qu'un lien très étroit existe aussi avec la Fondation d'entreprise de la Française des Jeux.

• Les actions de la Fondation en 2002

> Réalisation de l'exposition itinérante :

19 régions, 56 départements, ainsi que le musée du sport, utilisent cette exposition. La Fondation sport santé dispose de deux autres unités qu'elle utilise et met à disposition des fédérations. Une dernière, offerte par le C.N.O.S.F. au Musée Olympique de Lausanne, est en passe de rejoindre son lieu d'affectation.

Ce projet a pu voir le jour avec l'aide déterminante de la Fondation d'entreprise de la Française des Jeux qui a participé à hauteur de 91 469 euros au financement du projet, permettant ainsi aux C.R.O.S. et C.D.O.S. d'acquiescer l'exposition pour 533 euros.

Un CD-Rom, complément indispensable de cet outil pédagogique a été distribué à tous les destinataires de l'exposition. Ils peuvent disposer de leaflets qu'ils ont la possibilité de réaliser par leurs propres moyens ou par l'intermédiaire de l'agence qui a conçu le visuel.

Les retombées sur son utilisation sont très positives. Très bien accepté, il est demandé par toutes sortes de structures. Une évaluation sera réalisée prochainement.

> Le colloque des 1^{er} et 2 mars 2002

L'ordre du jour très varié a suscité le vif intérêt de tous les présents. Le point d'orgue fut l'intervention du professeur MARTI sur l'intérêt de la recherche en génomique en matière de contrôle antidopage.

Le document a été réalisé à partir du travail de la société UBIQUS. Il s'agit d'une synthèse de chaque intervention, conformément aux décisions prises lors du comité exécutif du 28 janvier 2002.

La participation fut de 19% (rapport au nombre d'invitations envoyées). C'est un chiffre correct que l'on souhaite cependant améliorer.



La mallette pédagogique



www.cafdis-antidoping.net/

> Le regroupement franco-allemand d'Albertville

Ce séjour a regroupé les jeunes espoirs des deux pays, avec en fil conducteur, la prévention santé. Il a vraiment été une réussite. Ce regroupement annuel doit être pérennisé. Il est organisé en partenariat avec l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (O.F.A.J.) qui participe à son financement.

> L'actualisation de la mallette pédagogique

L'actualisation de la mallette pédagogique a été reportée dans l'attente des conclusions des Etats Généraux du Sport afin d'intégrer, si nécessaire, certains travaux de la commission sport et santé.

Une dizaine de matinées ont déjà été consacrées à cette réactualisation, certaines ont servi à réunir des personnalités qualifiées en fonction des thèmes abordés.

Une tendance s'est dégagée : ne procéder qu'aux modifications nécessaires sans bouleverser de fond en comble un outil qui a été très performant et qui l'est toujours. Il s'agit donc de rendre d'actualité les textes obsolètes et d'approfondir ce qui peut l'être. Par contre, la plupart des autres outils présents dans la mallette, notamment le film, doit être revue.

> CAFDIS

Le site est une incontestable réussite.

Le nombre de visites suit une courbe exponentielle. Des étudiantes de l'Institut Supérieur d'Interprétariat et de Traduction assurent, sous la responsabilité du C.N.O.S.F., les traductions dans les langues anglaise et française de toutes les productions.
www.cafdis-antidoping.net/

En outre, le C.N.O.S.F. est responsable de la gestion de la section « Education et Ethique ».

> Sensibilisation des pôles espoirs de cyclisme en partenariat avec A.S.O. et la Fédération française de Cyclisme

Cette action vient de se terminer et les partenaires sont en train d'en tirer les premières conclusions.

A.S.O. a assuré le financement et mandaté l'agence en charge du projet. La F.F.C. a noué les liens avec les responsables des pôles espoirs. La Fondation sport santé s'est occupée du contenu des séances et du choix des intervenants.

Le programme s'est déroulé entre octobre 2002 et janvier 2003. Il a concerné 13 pôles espoirs répartis dans différentes régions de France.

La première séance était une formation à partir de l'exposition itinérante avec un animateur de la fondation choisi pour ses compétences. Il a pu s'appuyer sur une évaluation des connaissances des jeunes espoirs.

La deuxième séance a été sous la responsabilité de Renaud BORDERIE, acteur de théâtre. Grâce à des jeux de rôles dont le début du scénario avait été établi, les jeunes sportifs s'exprimaient en jouant les saynètes et en débattant entre eux. Ce concept a parfaitement répondu à l'objectif que les différents partenaires s'étaient fixés.

> Autres activités

Des actions de communication en direction de tous les milieux ont été menées en relation avec les fédérations, les C.R.O.S. et C.D.O.S. ainsi que leur commission médicale ; le réseau des animateurs / conférenciers et les médias. De multiples interventions sur le terrain ont été réalisées notamment auprès des C.R.O.S. et des C.D.O.S., et en direction des milieux scolaires et des municipalités.

Les relations avec la Fondation de France ont été permanentes et celles avec le Ministère des sports a conduit aux actions suivantes :

- action conjointe de mise en place d'une formation continue des pharmaciens d'officine ;
- réflexion sur les problèmes médicaux par rapport aux athlètes de haut niveau et des filières.

L'action au quotidien a également porté sur les relations internationales (CAFDIS, Commission médicale du C.I.O., A.M.A., différents C.N.O...) et sur la mise en place d'outils de communication.

Pour 2003, la Fondation s'inscrit dans le projet global de la prévention santé. A cette fin, elle doit réfléchir à ce que ses actions soient en cohérence avec celles des autres structures institutionnelles, qu'elles soient partagées pour certaines d'entre elles, soutenues pour d'autres par les différents acteurs de la prévention et notamment le Ministère des sports et le C.P.L.D.

Les travaux de la commission sport et santé dans le cadre des Etats Généraux du Sport ont amené le Conseil d'administration du C.N.O.S.F. à faire des propositions concrètes dans lesquelles doivent s'inscrire évidemment les projets de la Fondation Sport Santé.

I - Le rapport d'activités

Présentation des actions menées par le C.N.O.S.F. au cours de l'année 2002 :

Etats Généraux du Sport



Henri SERANDOUR et Jean-François LAMOUR



Affiche (campagne salt Lake City)

6) Communication et marketing

La communication et le marketing ont pour objet principal d'accompagner et de permettre le développement des projets politiques de l'institution mis en œuvre par les différentes missions, et par certaines structures spécifiques (Académie Nationale Olympique Française, Fondation Sport Santé, ...). Ils sont coordonnés par Jacques REY, Vice-président délégué du C.N.O.S.F. Pour cela, la communication doit intervenir de la réflexion stratégique des projets jusqu'au choix des outils de communication et d'information en fonction des publics cibles afin d'en assurer la cohérence. Au-delà de ce soutien quotidien aux missions, un certain nombre de dossiers ont nécessité un pilotage spécifique dans l'intérêt général de l'institution.

En raison de l'importance accrue des missions à accomplir, il a été procédé au recrutement de deux personnes supplémentaires en fin d'année 2002. Ce renfort doit permettre de mieux répondre en terme(s) de communication aux attentes liées à l'accroissement de l'activité des missions et de préparer l'avenir en terme(s) de marketing pour mieux répondre aux attentes croissantes de nos partenaires.

Communication

Communication institutionnelle à destination du mouvement sportif

Dans le domaine de la communication institutionnelle à destination du mouvement sportif, les grands chantiers 2002 ont consisté en la réalisation de la nouvelle plaquette institutionnelle, la refonte de la charte graphique, le travail mené dans le cadre du projet de « Livre Blanc » du C.N.O.S.F. avec notamment la réalisation d'une étude et enfin l'organisation des Etats Généraux du Sport le 8 décembre 2002 à la Cité des Sciences de la Villette.

L'objectif commun de ces axes de communication institutionnelle est de positionner le C.N.O.S.F. en affirmant clairement ses rôles et ses missions. Les outils (plaquette institutionnelle et publications), comme les prises de parole (E.G.S.) doivent en effet permettre aux différents publics du C.N.O.S.F. (mouvement sportif comme institutionnels) de mieux identifier l'objet et la nature des domaines de compétence et d'intervention.

Communication grand public

Deux campagnes de communication grand public ont été menées durant l'année 2002 :

La campagne des J.O. d'hiver de Salt Lake City

Une campagne lancée par le C.N.O.S.F.

La campagne de communication intitulée « On va tous se prendre aux Jeux » a été lancée fin novembre 2001, à 100 jours de la cérémonie d'ouverture des J.O. de Salt Lake City par le Président Henri SERANDOUR. Elle avait pour objectifs de promouvoir les athlètes, d'inciter les français à suivre les Jeux Olympiques et de les mobiliser à soutenir les athlètes de l'équipe de France Olympique.

La Maison du Sport Français, le magazine de l'équipe de France Olympique « France JO » et le site Internet « www.franceolympique.com » se sont mis tout l'hiver aux couleurs de la campagne. Une bâche de plus de 60m² sur la façade du stade Charléty bénéficiait d'une exceptionnelle exposition.

Bâche Accor

Carte postale
supporters
olympiques



Café Eurosport
France

En ouverture de la saison de ski, Eurosport a diffusé un film de promotion de l'équipe de France Olympique. Cette rétrospective des grands exploits français aux Jeux Olympiques d'hiver allait assurer pendant plus de trois mois, jusqu'à dix fois par jour, une exceptionnelle visibilité à la campagne.

Le tee-shirt de la campagne a bénéficié d'une commercialisation en vente par correspondance dans le tout nouveau « Catalogue du Sport Olympique Français ».

La nouvelle formule du jeu « supporters olympiques »

Ce jeu a reposé sur le principe de « l'instant gagnant téléphonique ». Un serveur vocal interactif permettait au grand public de gagner un des 3 000 lots mis en jeu. 150 000 personnes ont joué et sont ainsi devenues « Supporters Olympiques ».

Les supports de communication affichés ou distribués ont également été importants. Plus de 3 millions de cartes postales et 30 000 affiches ont été mises à disposition dans les différents réseaux des partenaires de l'opération, des C.R.O.S. et des C.D.O.S. et des fédérations concernées.

Une implication importante des partenaires du C.N.O.S.F.

Le Groupe ACCOR a décliné le visuel générique sur la façade de l'Hôtel Sofitel Sèvres et dans « le magazine ACCOR », et distribué des affiches dans les hôtels du groupe (Novotel et Mercure) de la région Rhône-Alpes.

CARTE BLEUE VISA a relayé l'opération « Supporters Olympiques » dans différents réseaux bancaires. Plus de 400 000 cartes postales ont été distribuées, le jeu a été inséré dans près de 700 000 mailings clients.

ORANGE a participé à la dotation du jeu « Supporters Olympiques » avec 150 kits Mobicarte. Son magazine diffusé à 4,5 millions d'abonnés a assuré la promotion de l'opération. Enfin Orange a édité une « mobicarte » porteuse du visuel de la campagne. Cette carte, extrêmement appréciée des collectionneurs, a été tirée à 800 000 exemplaires.

HARIBO, au delà du parrainage des retransmissions des Jeux Olympiques sur France Télévisions et d'une campagne radio, a également relayé l'opération sur 3 millions de sachets de bonbons mais aussi dans le cadre d'insertions presse et par un kit éducatif adressé à 10 000 classes.

ELIS a créé un visuel spécifique, mettant en valeur les tenues de défilé. 40 000 cartes postales distribuées dans le réseau des clients ont constitué le support principal du visuel.

EUROSPORT France a réalisé un spot publicitaire assurant à la fois la promotion des Jeux et celle de la campagne du C.N.O.S.F. Le visuel a été repris sur un grand nombre de supports de communication de la chaîne (dossiers de presse, annonces presse, Eurosport Café ...).

Les actions des fédérations olympiques

La Fédération Française des Sports de Glace (F.F.S.G.), a été la première à lancer la campagne de communication. En effet certains éléments du visuel générique de la campagne et notamment l'univers graphique de son slogan (lettres en glace) ont été dévoilés dès le 7 octobre 2001 dans le cadre de l'opération « Toute la France patine ».

La F.F.S.G. a décliné un visuel spécifique avec ses athlètes sur 800 affiches. 750 000 cartes postales ont été mises à disposition des clubs affiliés et distribuées au public sur les 3 patinoires mises en place dans le cadre de l'opération « Paris sur Glace » réalisée en partenariat avec la ville de Paris. La patinoire de la Place de l'Hôtel de ville a bénéficié d'une décoration spécifique aux couleurs de la campagne « On va tous se prendre aux Jeux ».

La Fédération Française de Ski (F.F.S.), a également décliné la campagne de communication en réalisant un visuel spécifique. Afin de relayer la campagne ainsi que le jeu « supporters olympiques », elle s'est associée aux Ecoles de Ski Français (E.S.F.). Au cœur des stations, 40 000 affiches et 500 000 cartes postales ont servi de relais à la campagne. L'opération « Supporters Olympiques » a été soutenue par 5 000 affiches.



Visuel FFSG

Visuel Ski

Visuel Val d'Isère

La campagne "le sport c'est bien mieux dans un club"

Un soutien local complémentaire à la campagne nationale

Afin d'optimiser la diffusion de l'image de l'Équipe de France Olympique et surtout d'obtenir une véritable régionalisation, le C.N.O.S.F a proposé aux collectivités locales et territoriales de décliner la campagne.

Le Département de la Savoie, qui commémorait en 2002 le 10^{ème} anniversaire des Jeux Olympiques d'Albertville, a souhaité s'impliquer dans la déclinaison de la campagne trouvant ainsi le moyen de rapprocher Albertville de Salt Lake City.

De nombreuses mairies et des stations de ski ont répondu à la proposition et participé avec leurs athlètes : L'Alpe d'Huez avec Isabelle BLANC et Laure PEQUENOT, Chamonix avec notamment Karine RUBY, Pontarlier, sur des affiches grand format ainsi que sur le bulletin municipal mensuel. Val d'Isère a distribué des affiches dans toute la station. Villard de Lans s'est associée au Conseil Général de la Drôme pour développer un visuel présentant Raphaël POIREE, Carole MONTILLET, et Anne FLORIET (Paralympique), Bourg Saint Maurice - Les Arcs avec Claude CRETIER.

Une étude menée pour analyser les résultats de la campagne

Comme lors des Jeux Olympiques de Sydney, le C.N.O.S.F a mené une étude pour évaluer l'impact de la campagne auprès du public. Une phase quantitative et une phase qualitative ont été effectuées courant mars et les résultats confirment du bien fondé de la démarche. Le public s'est pris au jeu et même si un petit regret subsiste quand au manque d'exposition médias et notamment télévisée de la campagne, l'opinion d'ensemble est relativement favorable, même si l'attente est plus forte.

La campagne « Le sport, c'est bien mieux dans un club »

Une opération relayée par le réseau des Autoroutes du Sud de la France (A.S.F.)

La sixième édition de la campagne " Le sport, c'est bien mieux dans un club" a été relayée comme par le passé par les A.S.F.

qui ont distribué aux barrières de péages, tous les week-ends, dès le 5 juillet, 500 000 dépliant et 500 000 autocollants.

Les dépliant étaient également diffusés lors des animations sportives mises en place sur 17 « étapes sportives » sur les aires de repos.

En complément de ce dispositif, un spot radio de 30 secondes assurait la promotion des atouts de la pratique en club tous les week-end. Le dispositif publicitaire a été renforcé par une animation à l'antenne en direct des aires de repos.

Une campagne d'affichage sur « France Rail » à la rentrée scolaire et de nombreux relais décentralisés.

Du 9 au 16 septembre, une campagne d'affichage sur le réseau national de France Rail Publicité, a relayé les deux visuels sur plus de 2 200 panneaux dans 180 gares.

Pour compléter ce dispositif de rentrée, 35 000 affichettes ont été adressées aux 440 villes françaises de plus de 20 000 habitants.

210 000 affichettes et dépliant ont été distribués aux C.R.O.S.C.D.O.S. et fédérations.

Enfin, le C.N.O.S.F a réalisé une série limitée d'enveloppes reprenant le visuel de la campagne.

La semaine
du sport français
à Tignes



Marketing

Le marketing est très lié à nos actions de communication. En effet, le C.N.O.S.F. n'organise pas d'événements sportifs permettant un affichage de ses partenaires. La valorisation des partenariats s'exprime donc au travers des actions de communication précédemment développées permettant de mettre en avant les valeurs du sport, et l'Equipe de France olympique. Le marketing en 2002, au-delà du développement qui a permis de finaliser un nouveau partenariat (CREYF'S Intérim), s'est surtout porté sur l'animation du Club des partenaires en vue des Jeux Olympiques d'Athènes 2004.

Le Club des partenaires du C.N.O.S.F.

Nous réunissons régulièrement les partenaires afin de les tenir informés de l'évolution de notre stratégie et être à l'écoute de leurs attentes. Quatre réunions partenaires ont ainsi été organisées en 2002. Elles ont permis de commencer à travailler sur le dossier Athènes 2004, tant sur les opportunités de présenter des programmes médias en amont des J.O. que sur la réflexion stratégique pour la campagne de communication de l'équipe de France Olympique.

Les Jeux Olympiques de Salt Lake City ont permis à 21 personnes de 6 entreprises partenaires de partager la vie de l'équipe de France Olympique pendant les Jeux.

Le C.N.O.S.F. a également invité ses partenaires à assister à différentes manifestations et a organisé un déplacement à Bourg Saint-Maurice dans le cadre des Championnats du Monde de Canoë-Kayak.

Enfin, de nombreux partenaires ont une nouvelle fois partagé quelques journées de détente en décembre à Tignes avec les athlètes médaillés de l'année dans le cadre de la 5^{ème} Semaine du Sport Olympique Français.

Les réunions « Communication / Marketing » avec les fédérations olympiques

Trois réunions avec les responsables communication et marketing des fédérations olympiques se sont tenues afin de

développer et d'échanger sur les différentes actions (« campagne club » et partenariat A.S.F., « campagne J.O. », E.G.S.).

Aspects juridiques du marketing, respect des règles et protection de l'ambush marketing

Au-delà de la veille juridique assurée en liaison étroite avec le Comité International Olympique pour protéger les droits du mouvement olympique, le C.N.O.S.F. est régulièrement amené à conseiller des fédérations, des athlètes et des marques commerciales pour leurs différentes actions de communication se rapportant à l'univers olympique. Un travail essentiel qui porte ses fruits comme en atteste le nombre toujours plus important de sollicitations préalables.

Dans le même ordre d'idée, le regroupement d'athlètes de Tignes a été l'occasion d'informer et de sensibiliser les athlètes sur leurs droits et devoirs pendant les Jeux Olympiques. Des échanges pédagogiques enrichissants qui seront renouvelés tout au long des années 2003 et 2004 et qui faciliteront l'application des règles de la charte Olympique concernant notamment le port des équipements aux Jeux Olympiques.

Enfin, le C.N.O.S.F. a multiplié les contacts avec des C.N.O. étrangers qui sont venus à Paris pour échanger sur la stratégie marketing du C.N.O.S.F. Le Comité International Olympique considère en effet que le travail mené par le C.N.O.S.F. tant dans le domaine du marketing que sur la protection juridique constitue un exemple et vient de faire une publication à ce sujet.

Événementiel

La 5^{ème} Semaine du Sport Olympique Français à Tignes.

L'édition 2002 avait la particularité d'être la première organisée à Tignes. Les objectifs apparaissent atteints. L'invitation est parfaitement perçue par les athlètes comme une récompense par rapport aux résultats sportifs obtenus durant l'année.

A portrait of Henri Serandour, a man with short grey hair, wearing a red jacket, standing in front of a snowy mountain background.

Henri SERANDOUR

A portrait of Marie-Claire Restoux-Gasset, a woman with dark hair, wearing a red jacket, holding a camera, standing in a snowy outdoor setting.

Marie-Claire
RESTOUX-GASSET

Ce regroupement participe à développer une dynamique préolympique. La présence et l'engagement personnel de Jean-Michel BRUN, chef de Mission pour les Jeux Olympiques d'Athènes 2004, la visite du Président, Henri SERANDOUR, accompagné de Marie-Claire RESTOUX-GASSET, Conseillère du Président de la République, ont consacré cet engagement fort du mouvement sportif auprès de ses athlètes. Tignes est devenu la première étape sur la route d'Athènes. Tous les participants en ont pris conscience. Cette semaine constitue un lieu d'échanges privilégiés.

Au total, 70 athlètes représentant 21 fédérations olympiques y ont participé.

I - Le rapport d'activités

Présentation des actions menées par le C.N.O.S.F. au cours de l'année 2002 :

7) Le service juridique

L'actualité juridique, coordonnée par Jacques REY, Vice-Président délégué du C.N.O.S.F., a été particulièrement riche lors de l'exercice 2002-2003. Afin de renforcer les moyens dont il dispose, le C.N.O.S.F. a signé une convention d'assistance et de veille juridique avec le Centre de Droit et d'Economie du Sport.

Outre son activité classique d'assistance et de conseil juridique auprès de ses structures internes (rédaction de contrat ou de convention, veille juridique), le C.N.O.S.F. a été tout particulièrement mis à contribution dans le cadre de ses différents champs d'intervention :

En ce qui concerne le suivi institutionnel :

- Dans le cadre des instances dirigeantes : suivi de la procédure de modification statutaire engagée auprès des instances nationales (Ministère des Sports et Ministère de l'Intérieur), mise en œuvre des dispositifs légaux et réglementaires nouveaux (Loi sur les nouvelles régulations économiques, loi de finance pour 2002,...) ;
- Dans le cadre de la commission juridique : étude de la recevabilité des sept dossiers de demande d'affiliation pour 2003 et travaux spécifiques sur la mise en œuvre des dispositions relatives à l'agrément des groupements sportifs.
- Dans le cadre de groupes spécifiques : le Conseil d'administration a mis en place des groupes de travail chargés de réfléchir à la mise en œuvre des nouvelles dispositions législatives (statuts types des fédérations, suivi des Etats généraux du Sport) et réglementaires (le C.N.O.S.F. assiste les fédérations notamment dans la mise en place du dispositif relatif à la licence d'agent sportif).

En ce qui concerne l'activité d'assistance juridique auprès des fédérations, des C.R.O.S. et C.D.O.S. :

- Une très forte augmentation de cette activité, en raison notamment de la publication de nombreux décrets d'application de la loi du 6 juillet 2000, a été constatée pour l'exercice 2002-2003. Les questions et les consultations portant sur la fiscalité et le droit des associations sont également en forte progression.

Cette activité démontre les besoins et les attentes des fédérations dans la mission d'assistance qu'elles sollicitent de la part du C.N.O.S.F.

En ce qui concerne le suivi et la protection des marques et dénominations olympiques :

- Dépôt de marque : des interventions, en collaboration avec le Cabinet WILSON et BERTHELOT et le Cabinet NATAF & FAJGENBAUM, ont été nécessaires, à de nombreuses reprises, afin de s'opposer à des dépôts de marque comportant les termes « olympique » ou « olympiade ». Les dispositions de l'article 19 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée permettent désormais d'intervenir en amont, directement auprès des déposants, et ainsi d'éviter la mise en œuvre de procédures administratives, voire contentieuses. Ainsi, le nombre de retraits volontaires de dépôt de marque est en forte progression cette année.
- Action en contrefaçon : le service juridique en collaboration avec le Cabinet NATAF & FAJGENBAUM a mis en œuvre plusieurs procédures au cours de l'exercice 2002-2003 afin de faire cesser des utilisations non autorisées de propriété et dénomination du mouvement olympique. L'exercice a également vu la Cour de Cassation casser l'arrêt de la Cour d'appel de Paris dans l'affaire « Olymprix » qui oppose le C.N.O.S.F. à la société LECLERC depuis 1996. Le dossier est désormais renvoyé devant la Cour d'appel d'Orléans.
- Demandes d'autorisation : le nombre de demandes d'information ou d'autorisation est en forte augmentation. Cette augmentation traduit une connaissance accrue des règles applicables en la matière par les différents intervenants du secteur (agence de communication notamment).

I - Le rapport d'activités

Présentation des actions menées par le C.N.O.S.F. au cours de l'année 2002 :

8) La conciliation

Après les modifications apportées par la loi du 13 juillet 1992 qui a instauré le préalable obligatoire de conciliation avant tout recours contentieux, et celles issues de la loi du 6 juillet 2000 qui a, d'une part, ouvert la procédure de conciliation aux fédérations agréées, et, d'autre part, précisé les conditions de mise en œuvre de l'effet suspensif, l'année 2002 a, comme prévu lors de la dernière Assemblée générale, offert son lot de nouveauté à la procédure de conciliation.

En effet, le décret d'application prévu par l'article 19-IV de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifié par la loi du 6 juillet 2000 a été publié le 30 août 2002, sous le n°2002-1134. Ce décret est le résultat d'un travail de collaboration opéré entre le Ministère de la Jeunesse et Sports et le C.N.O.S.F. par l'intermédiaire de la Conférence des Conciliateurs.

Depuis la publication du décret pris pour l'application du IV de l'article 19 de la Loi sur le sport, plus de 70 procédures de conciliation ont été mises en œuvre.

La Conférence des conciliateurs s'est réunie cette année pour entrer en conformité avec les dispositions de ce décret. Le Président, Bernard FOUCHER, et le Vice-Président, Paul MAURIAC, de la Conférence des conciliateurs ont été élus à bulletin secret par leurs pairs et exerceront leur mandat jusqu'à la fin de l'olympiade en cours.

Le décret relatif à la procédure de conciliation fixe à 13 le nombre minimum de conciliateurs et à 21 le nombre maximum. La Conférence des conciliateurs est actuellement composée de 13 membres, et l'année 2002 a permis à plusieurs juristes impliqués dans le mouvement sportif de faire acte de candidature au poste de conciliateur. De nouveaux membres seront prochainement proposés au Conseil d'administration du C.N.O.S.F. par le Comité de déontologie.

Lors de réunion de la Conférence, les conciliateurs se sont félicités de la publication du décret qui, en ce qui concerne la procédure, prévoit que les termes d'une proposition de conciliation s'appliquent dès sa notification et jusqu'à l'opposition de l'une des parties au litige. Cela offre sans aucun doute une meilleure lisibilité de la procédure aux parties.

Les conciliateurs se sont également entendus sur les litiges relatifs aux contestations des décisions prises par un arbitre,

ou un juge. En effet, les conciliateurs ont dû intervenir plusieurs fois, au cours de l'année 2002, sur ce type de litige. Il a été élaboré une ligne de conduite aux termes de laquelle il sera dorénavant opéré une distinction. D'une part les décisions prises par l'arbitre dans le cadre de la mission qu'il se voit confier consistant à faire de lui l'unique juge de l'appréciation des phases de jeu : sa compétence technique de l'appréciation d'une action de jeu ne saurait être contestée ou remise en cause, ni par le conciliateur, ni par le juge ; d'autre part les décisions concernant l'application des règles de jeu pour lesquelles l'arbitre ne dispose d'aucune marge d'appréciation : dans ce cas, l'intervention du conciliateur, comme celle du juge, est possible.

D'autres thèmes ont été abordés, tels que l'invitation à l'audience de conciliation des tiers intéressés au litige en qualité de simples observateurs, l'organe fédéral compétent pour accepter ou refuser une proposition de conciliation, la valeur d'une proposition acceptée tacitement, la compétence du conciliateur dans les contestations de championnats ou de résultats homologués,...

Les statistiques de la conciliation :

Les statistiques de la conciliation sur la seule année 2002 sont intéressantes en ce qu'elles confirment une « judiciarisation » des rapports entre les licenciés, ou les groupements sportifs, requérants et leur fédération de tutelle, ce qui avait déjà été signalé en 2001. En effet, 15 affaires traitées en conciliation ont donné lieu à la saisine d'un juge en 2002. Ce chiffre confirme celui de 2001, alors que, les années précédentes, en moyenne, 8 affaires étaient portées devant le juge.

Statistiques de la conciliation de 1992 à 2002

Situation arrêtée au 31 décembre 2002

Requêtes

Depuis la mise en place de la Conférence des conciliateurs et jusqu'au 31 décembre 2002, **1 547 requêtes aux fins de conciliation** ont été formulées auprès du C.N.O.S.F.

> 194 demandes entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2002.

Recevabilité

Parmi les 1 547 requêtes examinées, il a été prononcé 299 irrecevabilités. Le Président de la Conférence des conciliateurs a constaté que l'objet ou la nature du litige ne rentrait pas dans le domaine du préalable obligatoire de conciliation défini par le IV de l'article 19 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée par la loi du 6 juillet 2000.

1 249 procédures de conciliation ont été mises en œuvre au titre du préalable obligatoire de conciliation soit 80,7 % du total des requêtes formulées.

> 40 irrecevabilités en 2002. 154 procédures mises en œuvre, soit 79,3 % des requêtes formulées.

Résultats concernant la résolution des litiges :

Sur les 1 249 procédures mises en œuvre :

- 329 ont fait l'objet d'un accord entre les parties en cours de procédure, préalablement à l'audience de conciliation ou au terme de celle-ci. Lorsque l'accord intervient lors de l'audience de conciliation, un procès verbal de conciliation est rédigé par le conciliateur.

> 36 accords en 2002.

- 920 n'ont pas fait l'objet d'un accord entre les parties et ont obligé le conciliateur à rechercher les bases d'une solution au litige sous la forme d'une proposition de conciliation notifiée par écrit. Ce sont donc 920 propositions de conciliation qui ont été notifiées.

> 118 propositions en 2002.

Sur les 920 propositions de conciliation formulées :

- 570 propositions de conciliation acceptées

- 350 propositions de conciliation refusées

> 72 propositions acceptées et 46 propositions refusées en 2002.

Il ressort de ces chiffres que :

- 899 litiges ont été résolus par accord constaté ou par acceptation de la proposition de conciliation (329 + 570), soit un taux de résolution des litiges de 72 %

> 108 litiges résolus en 2002 (70 % des demandes recevables).

- 350 litiges n'ont pas été conciliés, l'une des parties s'étant opposée à la proposition du conciliateur.

> 46 affaires non résolues en 2002.

Sur ces 350 litiges non résolus lors de la procédure de conciliation, à notre connaissance, environ 117 (15 en 2002) ont fait l'objet d'un recours devant les Tribunaux compétents (Conseil d'Etat, Tribunal Administratif, Tribunal de Grande Instance).

Pour tous les autres, les parties n'ont pas manifesté la volonté de poursuivre devant les juridictions la contestation de la décision fédérale. On peut dès lors supposer que, même si la proposition n'a pas reçu leur total assentiment, l'avis émis par le conciliateur dans le cadre de la procédure les a incitées à ne pas donner de suite contentieuse à leur conflit.

I - Le rapport d'activités

Présentation des actions menées par le C.N.O.S.F. au cours de l'année 2002 :



9) Le CoSMos

Le Conseil social du mouvement sportif compte 1 289 adhérents dont 384 nouveaux, 71 fédérations ainsi que 84 C.R.O.S. et C.D.O.S. La Convention collective nationale du sport est toujours en négociation mais les partenaires sociaux se sont donnés fin 2003 comme objectif de signature. En outre, concernant la formation professionnelle, des textes ont été signés récemment afin de répondre aux besoins pressants de la branche sport.

Les travaux relatifs à la Convention collective nationale du sport :

Le 4 décembre 2002, les partenaires sociaux ont décidé de changer de méthode de travail. Jusqu'à présent, la négociation se faisait chapitre par chapitre sur la base d'un projet de C.C.N. Sport proposé par le collège employeurs en novembre 2001.

Ainsi, afin d'accélérer les négociations, le collège employeurs a présenté le 14 janvier 2003 un nouveau texte global de C.C.N. Sport sur la base suivante :

- Aucune remise en cause des chapitres déjà négociés,
- Pour les chapitres non encore négociés :
- adaptation à la branche des dispositions contenues dans la C.C.N. Golf,
 - réalisation de travaux spécifiques sur les points n'étant pas abordés par la C.C.N. Golf (exemple le sport professionnel),
 - la prise en compte des propositions avancées par le collège salariés, notamment sur le chapitre 5 relatif au temps de travail.

Désormais, les négociations ne sont plus morcelées mais portent sur un projet conventionnel d'ensemble. Les partenaires sociaux ont convenu d'échanger sur les différents textes qui ont été communiqués, d'une part, par le collège employeurs et, d'autre part, par les organisations de salariés.

Des travaux particuliers ont déjà lieu sur le chapitre 12 relatif au sport professionnel en vue d'arriver à un consensus rapide.

Les travaux relatifs à l'emploi, la formation et les qualifications :

- La Commission paritaire emploi formation (C.P.N.E.F.)

La C.P.N.E.F. a vocation à élaborer et proposer des textes relatifs à la formation professionnelle qui seront signés par les partenaires sociaux réunis au sein de la Commission mixte paritaire.

Ainsi, lors de la C.M.P. du 6 mars 2003, trois textes ont été signés. Le premier est une déclaration dans laquelle les partenaires sociaux s'engagent « à aligner la contribution des entreprises de moins de dix salariés sur celle des entreprises de dix salariés et plus, selon un échéancier négocié, en fonction des besoins résultant de l'examen périodique de la collecte et des dépenses de formation de la branche ainsi que des projets validés par la C.P.N.E.F. ».

Le second vise à mettre en place des certificats de qualification professionnelle (C.Q.P.) dans la branche, notamment pour répondre aux besoins d'encadrement rémunérés assurés jusqu'au 31 décembre 2002 par les titulaires de brevets fédéraux.

Le troisième est un accord relatif au plan de formation qui, notamment :

- fixe le taux de cotisation des entreprises de moins de dix salariés à 0,4% de leur masse salariale brute ;
- et désigne AGEFOS PME et UNIFORMATION comme les deux organismes paritaires collecteurs agréés (O.P.C.A.) habilités à collecter les fonds de la formation professionnelle dans la branche sport.

Ces trois textes font l'objet d'une demande d'extension auprès du Ministère des affaires sociales du travail et de la solidarité qui aurait pour effet de rendre ces textes, en particulier celui relatif à la collecte des fonds de la formation, applicables au titre de l'année 2003.



La Commission professionnelle consultative (C.P.C.)

Les travaux de la C.P.C. ont porté cette année sur la mise en place de groupes de travail sur le niveau 3, sur la création de brevets professionnels notamment dans la branche sport et sur la révision du brevet d'Etat.

Autres travaux

Au-delà des missions principales évoquées, le Conseil social du mouvement sportif a participé à d'autres missions ou projets.

Groupe de travail relatif à la modification de l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée

Le CoSMoS, aux côtés du C.N.O.S.F., a animé un groupe de travail relatif à la modification de l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée. Ce groupe s'est dissout très récemment avec l'avant-projet de loi n°00123 du Ministère des sports fin mars 2003.

Les prud'homales

Suite à la convention de partenariat signée avec l'USGERES, afin de présenter des listes communes de l'économie sociale, neuf adhérents du CoSMoS ont été élus lors des élections prud'homales du 12 décembre 2002. Ces résultats sont encourageants et soulignent l'intérêt pour les employeurs du mouvement sportif de se mobiliser sur ce sujet dans la mesure où lors des prochaines élections (dans cinq ans) la Convention collective nationale du sport sera en vigueur.

La création de E.A.S.E. (European association of sport employers)

Afin de prolonger le programme européen relatif au développement du dialogue social dans le sport au niveau européen, le CoSMoS a créé avec quelques homologues dans trois autres pays (Suède, Pays-Bas, Royaume Uni) une organisation regroupant des employeurs du secteur. Cette création était nécessaire dans la mesure où, côté salariés, UNIEUROPA regroupe bon nombre d'organisations de

salariés dans de nombreux pays européens. Le CoSMoS en assure la présidence.

L'objet social de E.A.S.E. est de :

- « étudier et défendre les droits et les intérêts matériels et moraux de ses membres, employeurs du secteur sport,
- rechercher et développer tout moyen susceptible d'assurer un développement harmonieux du sport,
- participer au Comité sectoriel de dialogue social sport au niveau européen,
- négocier au niveau européen des accords collectifs au nom des employeurs du sport. »

Outils de communication

Dans le cadre de ses missions auprès de ses adhérents, le CoSMoS a répondu à de nombreuses sollicitations (réunions, colloques, tables rondes) afin de faire connaître ses travaux notamment sur l'état d'avancement de la Convention collective nationale du sport mais aussi sur la façon d'organiser le dialogue social, notamment côté employeurs dans la branche.

Par ailleurs, le CoSMoS a affirmé son image en créant un logo et en installant sa charte graphique. De nouveaux outils sont nés : le site Internet qui traite à la fois des activités du CoSMoS mais aussi de la C.C.N. Sport en détails et La lettre du CoSMoS qui permet une communication régulière auprès des adhérents.

www.cosmos.asso.fr/

I - Le rapport d'activités

Présentation des actions menées par le C.N.O.S.F. au cours de l'année 2002 :



10) Le Conseil national des C.R.O.S. et des C.D.O.S

Le Conseil national des C.R.O.S. et des C.D.O.S. (C.N.C.D.) a vocation à être l'interface entre le C.N.O.S.F. et ses structures régionales et départementales. Il a ainsi pour missions :

- > de relayer les politiques et les actions engagées par le C.N.O.S.F.,
- > de représenter les intérêts de ses membres auprès du C.N.O.S.F. en l'informant de leurs attentes et de leurs besoins.

Au cours de l'année 2002/2003, le Comité Directeur s'est réuni six fois et les membres du Bureau se sont retrouvés à trois occasions.

Durant ce dernier exercice, le C.N.C.D. a conduit son activité sur les mêmes bases et avec les mêmes orientations que les années précédentes.

Elle s'est organisée autour des deux grandes orientations désormais bien établies, le développement et la prospective.

Le développement

L'activité « développement » s'est inscrite autour de plusieurs axes prioritaires en ayant le souci constant de veiller à améliorer son fonctionnement interne.

La rigueur budgétaire a également été une préoccupation permanente tout au long de l'année. Un budget prévisionnel très précis, prenant en compte l'ensemble des actions envisagées, a été établi pour l'année 2003. Un suivi régulier des opérations financières sera réalisé au cours de cette année.

Le C.N.C.D. a apporté une contribution effective :

- > en interne, dans les collèges, commissions et groupes de travail du C.N.O.S.F.,
- > en externe, avec une participation aux rencontres, colloques et autres séminaires.

Il a également été amené à travailler avec le Ministère des Sports, d'une part, et avec les représentations nationales des

différentes collectivités territoriales (régions, départements, groupements de communes et communes), d'autre part.

L'activité traditionnelle du C.N.C.D. s'est organisée autour du F.N.D.S., du réseau " Sport-Insertion-Emploi ", de Profession Sport, de l'emploi et du CoSMoS, de l'aménagement du territoire et des équipements sportifs ou encore de la santé.

Au titre des nouveautés initiées en 2002 dans le domaine des services et des conseils proposés aux membres, plusieurs actions notables ont été mises en œuvre.

Ainsi, pour la première fois, une Université d'été a été organisée pour les dirigeants fin août à La Rochelle, avec l'aide du C.R.O.S. Poitou-Charentes et du C.D.O.S. Charente-Maritime.

Créé en 2002, le centre ressources du C.N.C.D. a pleinement démontré son utilité. Les C.R.O.S., les C.D.O.S. et les C.T.O.S. disposent désormais, quasiment en temps réel, des informations essentielles pour développer leurs activités et répondre à leurs divers interrogations. Outil particulièrement utile, il a permis d'anticiper sur la création très prochaine des « centres de ressources et d'information pour les bénévoles », dont il constituera une tête de réseau. L'argumentaire sur la création de ces centres ressources et les démarches entreprises à propos du dispositif " impact emploi " en sont les plus récentes illustrations.

Pour relayer ses activités, le C.N.C.D. s'appuie toujours sur des réunions interrégionales et dispose désormais de deux outils de communication essentiels :

- > la " Lettre du CNCD ", dont le premier exemplaire est paru en février 2002,
- > la création du réseau Internet-extranet, très prochainement opérationnel, qui constituera une innovation majeure pour l'avenir.

Il convient enfin de signaler la création d'un logo du C.N.C.D. à l'image de celui des C.R.O.S., C.D.O.S. et C.T.O.S. et d'une médaille dont les premiers exemplaires ont été remis lors du congrès d'automne en Guadeloupe.

La prospective

En parallèle à son activité liée au développement de la pratique sportive, le C.N.C.D., dans le cadre d'une réflexion prospective, s'est attaché à préparer et anticiper les évolutions qui se dessinent.

La contribution essentielle du C.N.C.D. aux récents Etats Généraux du Sport, que ce soit dans les régions, les groupes de travail nationaux, au congrès d'automne ou encore lors de la synthèse finale et de sa présentation en est un exemple.

Aujourd'hui, le C.N.C.D. participe activement aux groupes de suivi de ces Etats Généraux mis en place par le C.N.O.S.F.

Le C.N.C.D. contribue également aux réflexions et travaux engagés sur la territorialité et la décentralisation ou les équipements sportifs, autant de domaines dans lesquels un engagement et une contribution de la structure sont indispensables. Les informations régulièrement transmises aux C.R.O.S., aux C.D.O.S. et aux C.T.O.S. leur permettent de gérer au mieux ces questions.

Enfin, le C.N.C.D. a lancé des réflexions sur son organisation, son fonctionnement et ses relations avec le C.N.O.S.F., mais également avec ses membres. Amorcée à l'occasion du Congrès d'automne, avec une première approche et l'annonce d'un calendrier scrupuleusement respecté, poursuivie en Bureau puis au Comité Directeur et lors des interrégions, cette réflexion doit permettre par la suite de mener des actions efficaces.

I - Le rapport d'activités

Présentation des actions menées par le C.N.O.S.F. au cours de l'année 2002 :



11) L'Académie nationale olympique

L'Académie nationale olympique française, présidée par André LECLERCO, a pour objectifs de favoriser la recherche sur le sport et de promouvoir les valeurs du sport et de l'olympisme. Pour 2002, des actions ont été menées dans chacune des missions.

Mémos

La mémoire du sport : la création du pôle national des archives du monde du sport est en phase terminale, le projet de convention a été transmis aux deux ministres (Sports et Culture).

Recherche

- > L'A.N.O.F. a apporté son label au séminaire qui s'est tenu à Rouen.
- > Elle a co-organisé un colloque avec l'Université de Paris V et une publication est en cours.
- > Des membres de l'association ont participé à un certain nombre de colloques.

Communication / publications

- > Deux numéros de la « Lettre de l'A.N.O.F. » ont été réalisés.
- > Deux numéros de la revue « Olympisme » ont été diffusés.
- > Différents projets de co-édition ont été envisagés.

Formation

- > Le projet de formation managériale des dirigeants : la première phase de définition des missions d'un dirigeant de niveau national à partir de l'interview des élus et salariés des fédérations a été réalisée.
- > Le cycle des journées de formation de l'A.N.O.F. a débuté le 17 décembre 2002 en partenariat avec le CoSMoS sur le thème « Le dialogue social ».

Commission de l'Académie internationale Olympique

La commission, après avoir procédé à la sélection des candidats, a organisé deux sessions de formation.

Relations internationales

- > L'A.N.O.F. a participé à la 6^{ème} session internationale des cadres A.N.O./C.N.O. et à la 42^{ème} session pour jeunes participants.
- > Les membres ont représenté l'association dans des colloques.

Session de l'A.N.O.F.

Un séminaire réunissant les membres de l'A.N.O.F. et de la commission de l'A.I.O. s'est déroulé les 4, 5 et 6 octobre 2002. Il a permis des échanges fructueux et précisé les axes de travail pour 2003.

Rapport de gestion

L'an dernier, lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2001, compte tenu des directives de la Direction de la Législation Fiscale et de l'assujettissement du C.N.O.S.F. aux impôts commerciaux, certaines dispositions avaient été prises concernant les immobilisations, en particulier pour le terrain et l'immeuble de la « Maison du Sport Français », afin d'en effectuer la revalorisation. L'écart de revalorisation figure au bilan pour 15.802.665 €.

Un recensement de la nature de certaines provisions avait également été effectué et approuvé par l'A.G.O. 2002. Cela avait permis de clôturer les comptes avec un solde excédentaire de 2.589.791 €, justifié par des opérations non réalisées en 2001, mais qui devaient être effectuées en 2002.

Pour l'exercice 2002, le déficit s'élève à 2.376.297 €, tenant compte de provisions réglementées pour amortissements dérogatoires à hauteur de 792.097 €. Le déficit purement comptable est ainsi ramené à $(2.376.297 - 792.097) = 1.584.200$ €.

Pour l'expliquer, il convient de préciser que :

- Ce déficit prend en compte la dotation aux amortissements de l'exercice sur l'immeuble, suite à la revalorisation de celui-ci : montant 434.375 €.
- Le budget prévisionnel 2002 intégrait un déficit de 346.372 € qui devait être imputé sur les réserves.
- L'incidence des flux financiers par rapport au cours des devises se monte à 417.537 €, dont 314.080 € pour perte latente de change sur les comptes en devises et 103.457 € de moins values sur les revenus perçus sur le programme marketing en \$US avec le C.I.O.

Le montant global de ces trois points s'élève à : $434.375 + 346.372 + 417.537 = 1.198.284$ €

> La déduction de cette somme du déficit comptable de l'exercice (hors amortissements dérogatoires) permet d'obtenir : $(1.584.200 - 1.198.284) = 385.916$ €.

Qui s'expliquent principalement :

- **par des excédents de dépenses pour un montant de 307.000 € par rapport au budget initial, sur les postes suivants : France J.O., Podiums, C.R.O.S.-C.D.O.S., travaux suite à la climatisation de la maison, fresque ;**
- **par des dépenses non prévues lors de l'établissement du budget 2002, mais décidées en cours d'exercice, pour une somme de 80.400 €, correspondant à l'agenda du sportif et à des embauches.**

Les Etats Généraux du Sport, décidés durant l'été, ont par ailleurs entraîné un surcoût, à charge du C.N.O.S.F., de 37.600 €, hors valorisation des prestations du C.N.O.S.F. et des partenaires.

Ces éléments permettent de constater que la situation reste maîtrisée. En fonction de la convention d'objectifs et de la subvention du Ministère des sports, l'équilibre devra être recherché pour la fin de l'exercice.

Chaque service et département devra respecter au plus juste les budgets alloués. Des consignes strictes ont été données en conséquence et chacun devra veiller à ce qu'il n'y ait aucun dépassement.

Proposition de budget 2003

Le budget 2003 a été adopté par le Conseil d'administration le 20 novembre 2002. Il tient compte de tous les éléments connus et prévisibles au moment de sa réalisation.

Parmi les opérations importantes financées en 2003 figurent :

- le congrès E.W.S. 2004 pour 191.840 € (50% financés par le Ministère des Sports),
- la promotion de l'Equipe de France Olympique pour 450.000 €,
- le F.O.J.E. de Paris pour 347.700 € (185.000 € financés par l'Etat),
- la campagne « le sport c'est bien mieux dans un club » pour 250.000 €.

Par ailleurs, conformément à la décision du Conseil d'administration, une ligne spécifique « *Rémunération des dirigeants* » a été ouverte pour un montant global de 115.000 €.

Ainsi, le déficit prévisionnel est de 500.000 € ; il comprend l'amortissement de l'immeuble, consécutif à la réévaluation, pour un montant de 434.375 €.

Cotisations 2004

Il est proposé, avec l'accord du Bureau et du Conseil d'administration, d'augmenter les cotisations des membres du C.N.O.S.F. pour 2004 de 2 %.

Conclusion

Je remercie le Président pour sa confiance, ainsi que les membres du Conseil d'administration, et, pour leur collaboration, les membres de la Commission des finances.

Je me félicite enfin des relations que nous entretenons avec les services du Ministère des Sports, nous permettant de travailler en bonne harmonie, et j'adresse mes remerciements aux partenaires institutionnels et privés qui, par leur soutien, nous permettent de poursuivre notre développement et nos activités en faveur du sport français.

André AUBERGER
Trésorier Général

II - Les finances

Bilan

BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE	Au 31 décembre 2002			31/12/2001
	Brut	Amortis.	Net	Net
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Logiciels, ...	64 080	55 216	8 864	11 596
<u>Immobilisation corporelles</u>				
Terrain	2 500 000		2 500 000	13 225
Constructions	25 616 852	12 151 227	13 465 625	646 337
Parkings	138 851	62 645	76 206	85 359
Agencements, Installations	866 316	95 932	770 384	20 682
Œuvre d'art	152 449		152 449	152 449
Matériel de bureau, informatique, mobiliers	1 553 683	1 338 111	215 572	243 446
Immobilisations en cours				172 282
<u>Immobilisations financières</u>				
Participations	71 852		71 852	9 625
Prêts	7 457		7 457	8 955
Autres immobilisations financières	3 702		3 702	2 424
TOTAL 1	30 975 242	13 703 131	17 272 111	1 366 380
ACTIF CIRCULANT				
<u>Créances</u>				
Clients et comptes rattachés	638 633		638 633	409 690
Autres créances	444 943		444 943	2 154 372
<u>Divers</u>				
Disponibilités	3 177 447		3 177 447	4 103 449
<u>Comptes de régularisation</u>				
Charges constatées d'avance	168 958		168 958	54 952
TOTAL 2	4 429 981		4 429 981	6 722 463
TOTAL GENERAL (1 + 2)	35 405 223	13 703 131	21 702 092	8 088 843
Total bilan C.N. Pentathlon Moderne			354 752	338 856
Total bilan C.N. Haltérophilie			157 741	176 440
COJO Albertville : surcoût liquidation			540 037	2 385 195

II - Les finances

Bilan

BILAN PASSIF

	31/12/2002	31/12/2001
<u>Capitaux propres</u>	Net	Net
Fonds associatifs	762 245	762 245
Ecart de réévaluation	15 802 665	
Réserves	1 411 509	1 411 509
Réserves statutaires	100 376	100 376
Projet associatif	2 475 454	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(-2 376 297)	2 589 791
Provisions réglementées	792 097	
Fonds dédiés	114 337	
TOTAL 1	19 082 386	4 863 921
<u>Provisions pour risques et charges</u>		
Provisions pour risques	107 828	107 828
Provisions pour charges		228 000
TOTAL 2	107 828	335 828
<u>Dettes</u>		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	236 047	
Fournisseurs et comptes rattachés	468 858	489 285
Dettes fiscales et sociales	473 450	409 784
Autres dettes	1 333 523	1 440 413
<u>Comptes de régularisation</u>		
Produits constatés d'avance		549 612
TOTAL 3	2 511 878	2 889 094
TOTAL GENERAL (1+2+3)	21 702 092	8 088 843
Total bilan C.N.Pentathlon Moderne	354 752	338 856
Total bilan C.N. Haltérophilie	157 741	176 440
COJO Albertville : surcoût liquidation	540 037	2 385 195

II - Les finances

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2002	31/12/2001
<u>Produits d'exploitation</u>	Total	Total
Production vendue (services)	5 688 458	5 321 362
Subventions d'exploitation	3 799 161	3 411 531
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	381 279	2 523 729
Autres produits	34 956	43 216
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	9 903 854	11 299 838
<u>Charges d'exploitation</u>		
Fournitures consommables	174 283	141 910
Services extérieurs	1 064 388	964 127
Autres services extérieurs	5 936 063	4 333 668
Impôts, taxes et versements assimilés	386 592	135 368
Salaires et traitements	1 810 460	1 860 734
Charges sociales	669 683	617 839
Dotations aux amortissements -sur immobilisations	612 869	227 450
Dotations aux provisions -pour risques et charges		228 000
Autres charges	3 897	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (2)	10 658 235	8 509 096
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (1 - 2)	(-754 381)	2 790 742
<u>Produits financiers</u>		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	283	284
Autres intérêts et produits assimilés	116 894	212 744
Différences positives de changes		145 183
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		4 332
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (3)	117 177	362 543
<u>Charges financières</u>		
Différences négatives de change	314 080	264
TOTAL CHARGES FINANCIERES (4)	314 080	264
2- RESULTAT FINANCIER (3 - 4)	(-196 903)	362 279
<u>Produits exceptionnels</u>		
Sur opérations de gestion	81 087	61 314
Sur opérations en capital	2 287	5 488
Reprise sur provisions et transferts de charges	25 551	
TOTAL PRODUIS EXCEPTIONNELS (5)	108 925	66 802
<u>Charges exceptionnelles</u>		
Charges sur exercices antérieurs	133 894	123 073
Subventions accordées	488 691	459 825
Valeur comptable éléments d'actif cédés	17 214	
Dotations exceptionnelles aux amortissements	817 648	
Régularisation prorata TVA	76 491	47 133
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)	1 533 938	630 031
3- RESULTAT EXCEPTIONNEL	(-1 425 013)	563 229
TOTAL DES PRODUITS (1 + 3 + 5)	10 129 956	11 729 183
TOTAL DES CHARGES (2 + 4 + 6)	12 506 253	9 139 392
4- BENEFICE OU PERTE	(-2 376 297)	2 589 791

II - Les finances

Proposition budget 2003

PROPOSITION BUDGET 2003

	Budget 2002	Réalisé 2002	Budget 2003
DEPENSES			
Représentation mouvement sportif	515 842	765 410	631 600
Relations Internationales	244 246	272 929	479 840
Conciliation - Juridique	291 714	329 537	371 500
Haut niveau – Jeux Olympiques	642 187	612 919	1 389 360
Médecine et lutte contre le dopage	267 260	213 435	332 000
Aménagement du territoire	399 568	440 683	702 000
Valorisation ressources humaines	360 939	433 470	503 656
Promotion, marketing, communications	1 849 021	2 411 028	1 493 500
Services généraux	1 525 197	1 878 450	1 996 600
Service informatique	127 930	77 868	136 000
Aides à l'emploi	708 886	803 907	600 300
Divers	400 823	267 491	117 000
Imprévus	143 302	146 157	127 300
Amortissements de l'immeuble suite réévaluation		434 375	
Amortissements dérogatoires		817 648	
Sous total 1	7 476 915	9 905 307	8 880 656
FOJE Hiver et Eté			230 052
Jeux Salt Lake City - délégation	2 012 022	1 820 139	
Jeux Salt Lake City - Club France et Invités	771 225	826 081	
Missions préparatoires Turin, Athènes,..	22 867	14 766	64 100
Sous total 2	2 806 114	2 660 986	294 152
TOTAL DES DEPENSES (1+2)	10 283 029	12 566 293	9 174 808

Proposition budget 2003 (suite)

	Budget 2002	Réalisé 2002	Budget 2003
RECETTES			
Cotisations fédérations	213 430	218 023	222 000
Recettes partenariat	4 268 572	4 165 115	4 300 000
Partenariat Creyf's		192 930	203 000
Partenariat EDF	304 898	382 497	300 000
Subvention Ministère sports -fonctionnement	1 891 435	1 901 699	1 900 000
Subvention Ministère sports –EWS+FOJE			280 920
Subvention Ministère sports –Etats généraux sport		200 000	
Subvention Ministère sports –Jeux Salt Lake City	1 857 439	1 525 202	
Redevances diverses Jeux – CIO, refacturations,..	304 898	374 621	38 000
Recettes associations	358 255	327 126	260 000
Locations salles	106 714	93 519	100 000
Défenses des emblèmes	304 898	116 909	116 643
Redevances, financements divers	121 959	175 846	271 245
Recette compensatoire impôts	121 959	80 000	100 000
Reprise fonds dédiés –Sport santé			108 000
Reprise fonds associatifs –ANOF, Internet, divers			365 000
Reprise fonds associatifs FOJE			100 000
Reprise sur provisions		228 000	
Autres recettes diverses	82 200	208 509	10 000
TOTAL DES RECETTES	9 936 657	10 189 996	8 674 808
RESULTAT BUDGETAIRE ET COMPTABLE	(-346 372)	(-2 376 297)	(-500 000)
<u>Dont :</u>			
Amortissements de l'immeuble consécutifs à la réévaluation		434 375	434 375
Amortissements dérogatoires		792 097	
Financement sur fonds propres	(-346 372)	(-1 149 825)	(-65 625)

Rapport du commissaire au compte

Mesdames et Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002 sur :

- le contrôle des comptes annuels du Comité national olympique et sportif français, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- Conformément à la décision de la précédente Assemblée générale, les comptes qui vous sont présentés intègrent les opérations de réévaluation des actifs.

- Les comptes de la Commission de Pentathlon Moderne sont intégrés à hauteur de :

> 354 752 € pour le bilan
> 787 006 € pour les comptes de résultats.

- La Commission nationale d'Haltérophilie qui est gérée par le Comité national olympique et sportif français depuis le 1^{er} juin 1998 est reprise dans les comptes du Comité à hauteur de :

> 157 741 € pour le bilan
> 759 502 € pour le compte de résultat.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de votre Trésorier général reprend les informations relatives aux opérations de réévaluation des actifs autorisées lors de l'Assemblée générale précédente.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier général ainsi que dans les documents adressés aux membres du Comité sur la situation financière, les comptes annuels et les documents prévisionnels pour 2002.

Limoges, le 17 avril 2003

R. BAURIAUD
Commissaire aux comptes



Le club des partenaires 2004 *France Olympique*



Fournisseur Officiel



Fournisseur Officiel



Agence de voyage Officielle



Laboratoire photo Officiel



Agence photo Officielle



Transporteur Officiel

Les partenaires internationaux du mouvement olympique





Maison du sport français
1, avenue Pierre de Coubertin - 75640 Paris Cedex 13
Tél. : 01 40 78 28 00 - Fax : 01 40 78 29 51
www.franceolympique.com